

VAL-ET-CHATILLON



L'après tempête ...

2 décembre
2002

Bulletin municipal d'information



SOMMAIRE

Page :

3	Edito
4	Etat-civil
5	Nos peines
5	infos mairie
6	Les restos du coeur
6	Avis pour Conseil Municipal de Jeunes
7	Les décisions du Conseil Municipal
12	Musée
12	Au revoir Monsieur BECKER
13	Bienvenue à Jean-Luc CARO
13	«Val-et-Châtillon se lance dans l'aéronautique»
14	L'église, un bâtiment communal qui accueille du public
14	«La pierre des druides»
15	«Val-et-Châtillon - son passé - ses gens»

Les associations

18	Le Comité des Fêtes
18	Le Club Vosgien
19	Conjoints survivants
19	VAL CROSS
22	JS VAL
23	L'ACCA
23	L'USEP
24	L'AMC
24	L'ADMR
25	LA FANFARE
26	«Adieu Nénesse»
26	«Merci à André DENIS»
27	Mémoires du textile
29	Familles Rurales
30	Les Amis de Machet
32	Les sentiers du Bornabois
33	«Aux urnes petits citoyens !»
35	Humour ?
37	L'euro
38	Bonnes fêtes

Chers concitoyens,

Voici arrivée l'heure d'un rendez-vous annuel qui se répète depuis bientôt 18 ans. A l'évidence, un fait majeur aurait dû marquer 2002 : l'ouverture officielle au public du musée du textile. En fait, le fait majeur s'est révélé être une regrettable crise locale sur laquelle je reviendrai plus loin. A ce sujet, éclaircissons tout de suite une situation qui ne manque pas de poser question à beaucoup d'entre-vous : les démissions maire, adjoint et conseillers municipaux relatives à l'affaire du musée sont nulles et non avenues. Tout le monde est en fonction et l'a d'ailleurs toujours été.

Nous sommes toujours dans « l'après tempête » et le resterons longtemps, très longtemps. L'avenir financier de la commune est plus qu'incertain et le fait de savoir que nous ne sommes pas seuls dans ce cas ne rassure personne. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que près de la moitié des recettes de la commune provenait de la vente sur pied des bois de la forêt communale. Sur un budget annuel moyen de 2 millions de francs, il manque donc près d'un million de francs de recette. Comment va survivre la commune ? Un cabinet d'experts financiers mandaté par le Conseil Général planche actuellement sur cette question.

Toutes les études financières (Trésor Public, banques, cabinet précité) faisant un constat de la situation actuelle, donc tenant compte des gestions antérieures, aboutissent aux mêmes conclusions : la commune, qui a déjà depuis plusieurs années une section de fonctionnement en dessous de la moyenne, ne peut trouver par elle-même de solution d'équilibre. Cela veut dire que les dépenses sont incompressibles et qu'une augmentation d'impôts, aussi élevée soit-elle, ne peut résoudre la problématique de survie financière. Il faudra donc trouver d'autres solutions.

Dans un tel contexte, le plus difficile à vivre est l'impossibilité de programmer un quelconque investissement sur le moyen terme. Aussi, nous nous accrocherons à la bouffée d'oxygène que nous apportent Emmanuel HERBELET et son épouse, à l'installation de leur entreprise « GARELEC » dans la zone artisanale, à leurs initiatives et leur foi en l'avenir. Et bien entendu, nous les soutiendrons. De même que nous soutenons et soutiendrons le projet « béton-bois » des Amis de Machet, une association et entreprise d'insertion qui, sans faire de bruit, concourt grandement au développement local.

Le maire, Alain GERARD

Nos aînés

Nos respectueuses salutations et nos félicitations à nos aînés

Nos doyennes:

Mme **FRANCK Marie**

née le 24/04/1907 - 95 ans

Mme **DARDAINE Marie-Louise**

née le 19/07/1909 - 93 ans

Nos doyens :

Monsieur **DENIS André**

né le 25/10/1913 - 89 ans

Monsieur **FOURNIER Robert**

né le 10/05/1920 (82 ans)

Naissances

ADRIAN Arthur

né le 23/04/2002

ZIMMER Inès

née le 29/04/2002

ETIENNE Robin

né le 15/05/2002

POUSSIN Célia

née le 27/06/2002

HINDELANG Léo

né le 09/07/2002

GERARD Morgane

née le 01/08/2002

LEMAIRE Axel

né le 31/08/2002

LAUNOY Maryne

née le 05/09/2002

MAIRE Lucas

né le 23/09/2002

WEISS Sandrine

née le 07/10/2002

MILLION Jules

né le 09/10/2002

BECHE-BEAUJOIE Nathan

né le 13/10/2002



Bienvenue et félicitations aux parents

Mariage (sans s)



ADELAIDE Stéphane et POIROT Sandrine

Mariés le 13/07/2002

Nos aînés

Nos respectueuses salutations et nos félicitations à nos aînés

Nos doyennes:

Mme **FRANCK Marie**

née le 24/04/1907 - 95 ans

Mme **DARDAINE Marie-Louise**

née le 19/07/1909 - 93 ans

Nos doyens :

Monsieur **DENIS André**

né le 25/10/1913 - 89 ans

Monsieur **FOURNIER Robert**

né le 10/05/1920 (82 ans)

Naissances

LAURAIN Margot

née le 24/12/2001

ADRIAN Arthur

né le 23/04/2002

ZIMMER Inès

née le 29/04/2002

ETIENNE Robin

né le 15/05/2002

POUSSIN Célia

née le 27/06/2002

HINDELANG Léo

né le 09/07/2002

GERARD Morgane

née le 01/08/2002

LEMAIRE Axel

né le 31/08/2002

LAUNOY Maryne

née le 05/09/2002

MAIRE Lucas

né le 23/09/2002

WEISS Sandrine

née le 07/10/2002

MILLION Jules

né le 09/10/2002

BECHE-BEAUJOIE Nathan

né le 13/10/2002

HORNBECK Nathan

né le 08/12/2002



Bienvenue et félicitations aux parents

Mariage (sans s)



ADELAIDE Stéphane et POIROT Sandrine

Mariés le 13/07/2002

Nos peines

FIX Robert	décédé le 25/12/2001
CLAUDE Georges	décédé le 04/01/2002
CAYET Camille	décédé le 27/01/2002
JAMBEL Louis	décédé le 13/02/2002
ERHART André	décédé le 22/02/2002
PANDOLFI Germaine	décédée le 29/03/2002
FLAVENOT Antoine	décédé le 17/08/2002
CUNY Henri	décédé le 20/08/2002
CHOPINEZ Roger	décédé le 18/10/2002
DEBART Albert	décédé le 09/11/2002
FERRON Jeanne	décédée le 19/11/2002
GODFROY Odile	décédée le 05/12/2002
JACQUES Alain	décédé le 06/12/2002



Nos sincères condoléances aux familles

Infos mairie

Prix des services

La photocopie A4 : 0,18 €

Prix du m3 d'eau pour la consommation de l'année 2002

Part communale : 1,01 € HT

Total (redevances et taxes comprises) : 1,48 € TTC

La redevance de branchement : 22,87 €

Rappels

Justificatifs de domicile

Ils sont supprimés. Il suffit de déclarer son domicile à l'administration qui le demande.

Sauf pour :

- L'obtention d'une carte nationale d'identité sécurisée ou d'un certificat de nationalité
- L'obtention d'un titre de voyage ou de circulation (sortie de territoire notamment)
- L'inscription sur les listes électorales
- L'inscription scolaire et universitaire

Justificatifs d'état civil

Plus de délivrance de fiche individuelle ou familiale

Il suffit de présenter l'original ou une photocopie lisible de son livret de famille, de sa carte d'identité ou passeport.

Il n'y a aucune obligation de photocopier ces documents lorsqu'ils sont demandés par l'administration.

La présentation d'un original ne peut en aucun cas être refusé. L'administration ne peut conserver l'original et doit le restituer sans délai après en avoir pris connaissance.

(Décret du 26 décembre 2000)

Certifications conformes

Plus de certifications conformes de photocopies de documents.

Désormais, une photocopie lisible du document original suffit.

Divers

Assistante Sociale

L'assistante sociale tient désormais sa permanence au 1er étage du bâtiment «Erevos», face à la Poste. (Entrée par le coté droit, place du Père Jules)

Jour de permanence :

- le vendredi de 10h à 12h **jusqu'à fin janvier 03**
- le jeudi de 14h à 16h **à partir du 06 février 03**

En cas de besoin, en dehors des heures de permanence, téléphoner à Blâmont au 03 83 42 42 80

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi	11h - 12h
Mardi	11h - 12h
Mercredi	Fermé
Jeudi	11h - 12h
Vendredi	11h - 12h et 14h - 17h
Samedi	Fermé

Permanence du maire (et du Conseiller Général)

Le premier samedi de chaque mois, de 9h à 11h

Ramassage des ordures ménagères

Les lundis (sauf jours fériés - voir ci-dessous) - Sortir les poubelles la veille

Attention : le fait de sortir inconsidérément des sacs poubelles qui restent plusieurs jours sur la voie publique (donc éventrés) est passible de **contravention**.

Jours de rattrapage :

Les jours de rattrapage ne sont pas connus à l'heure où nous imprimons. Le SICTOM (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) aura disparu au 31/12/2002. Ce sont désormais les intercommunalités qui négocient les passations de marchés. Ces négociations sont en cours et laissent augurer des difficultés ... et des hausses de prix !

Restos du Coeur - Antenne de Val



A l'heure où nous imprimons, les inscriptions ont déjà eu lieu. Néanmoins, en cas de nécessité, munissez-vous des documents suivants pour une inscription :

- Livret de famille, Certificat de concubinage
- Attestation de divorce le cas

échéant, bulletin de paie ou d'allocations Assedic, Attestation CAF (prestations familiales), quittance de loyer, dossier de surendettement, avis de non-imposition.

Responsables locaux :

Mme TALLOTTE - tél. 03 83 42 51 92
assistée de

Mme FOX - tél. 03 83 42 59 46

Conseil Municipal des Jeunes

Suite logique de l'opération «Aux urnes, jeunes citoyens (voir page 33), la décision de créer un CME (Conseil Municipal d'Enfants) avait été prise il y a déjà plusieurs mois. Cette idée a d'ailleurs été approuvée et souhaitée par le Conseil Municipal (des adultes) en date du 17 mai 2002. Il n'est que temps de passer à la phase concrète.



Aussi, nous informons de la tenue d'une réunion qui aura lieu le :

VENDREDI 24 JANVIER 2003
à 18 H
Salle des Fêtes de Val

l'ensemble des **parents d'élèves et les élèves** de l'école ainsi que du **collège** y est cordialement invité.



18 FEVRIER 2002

OUVERTURE DE CREDITS SUR L'OPERATION " MUSEE "

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un crédit de 46 013 € à l'article 2315 de l'opération "aménagement de bâtiments communaux", dépense à inscrire au budget primitif de l'année 2002.

AVENANTS DE TRAVAUX AU MUSEE

Le Maire informe Le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux de la "Maison de la Mémoire du Textile" et de la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires sur les lots n° 2 -charpente, n° 3 - serrurerie, n° 6 - peinture, n° 9 - électricité

Le Conseil Municipal, vu le rapport de la commission d'appel d'offres en date du 18/02/2002, décide de procéder à la réalisation de travaux supplémentaires pour l'aménagement de la "Maison de la Mémoire du Textile" et approuve les avenants proposés et leurs montants, comme suit :

- lot n° 2 - charpente : 23 751, 28 € ht soit 28 406, 53 € ttc
- lot n° 3 - serrurerie : 1088, 98 € ht soit 1302, 42 € tt
- lot n° 6 - peinture : 573, 03 € ht soit 685, 34 € ttc
- lot n° 9 - électricité : 671, 89 € ht soit 803, 58 € ttc

autorise le Maire à signer ces avenants.

01 MARS 2002

COMPTE ADMINISTRATIF 2001

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2001 comme suit :

Budget principal :

Dépenses de fonctionnement :	1 846 712.2
Recettes de fonctionnement :	3 504 528.90
Excédent de fonctionnement :	1 657 816.63
Dépenses d'investissement :	4 186 307.68
Recettes d'investissement :	3 030 295.73
Déficit d'investissement :	1 156 011.95
Excédent global :	501 804.68

Service des eaux

Dépenses d'exploitation :	197 769.58
Recettes d'exploitation :	513 239.26
Excédent d'exploitation :	315 469.68
Dépenses d'investissement :	259 208.58
Recettes d'investissement :	192 765.50
Déficit d'investissement :	66 443.08
Excédent global :	249 026.60

21 MARS 2002

BUDGET PRIMITIF 2002

Budget communal

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de l'année 2002 qui est équilibré en dépenses et en recettes et qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :

dépenses : 378 371 €
recettes : 378 371 €

Section d'investissement :

dépenses : 570 406 €
recettes : 570 406 €

Service des eaux :

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du service des eaux de l'année 2002 qui est équilibré en dépenses et en recettes et qui se décompose comme suit :

Section d'exploitation

dépenses : 63 253 €
recettes : 63 253 €

section d'investissement

dépenses : 91 073 €
recettes : 91 073 €

(Suite page 8)



21 mars 2002

(Suite de la page 7)

Service Forêts

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du service forêts de l'année 2002 qui est équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement :

dépenses : 46 628 €

recettes : 46 628 €

Section d'investissement :

dépenses: 309 618, 39 €

recettes: 309 618, 39 €

NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide d'appliquer les taux d'imposition suivants :

• taxe d'habitation :	4,17 %
• taxe foncière sur propriétés bâties :	5,85 %
• taxe foncière sur propriété non bâtie :	22,23 %
• taxe professionnelle:	4,84 %

FREQUENTATION DE LA PISCINE DE BACCARAT PAR LES ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE

Le Maire informe le conseil des nouveaux tarifs de la piscine municipale de Baccarat pour l'année 2002 qui ont subi une hausse considérable faisant passer l'entrée de la piscine de 1,07 € en 2001 à 1,90 € en 2002, par enfant.

Le Conseil Municipal décide de ne pas financer l'activité piscine aux élèves de l'école primaire, en raison d'une hausse trop importante des tarifs de la piscine de Baccarat.

REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse de 4,76 % des loyers des logements communaux pour l'année 2002, en référence à l'indice du coût de la construction.

24 AVRIL 2002

CREATION POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN

Le Maire informe le Conseil municipal du départ en retraite de M.BECKER Alfred à compter du 19 mai 2002 et à cet effet, propose de supprimer l'emploi d'agent d'entretien qualifié qu'il occupait et de créer un poste d'agent d'entretien à pourvoir pour le 1^o juin 2002.

Le Conseil municipal décide de supprimer le poste d'agent d'entretien qualifié à temps complet et de créer un poste d'agent d'entretien à temps complet à compter du 1^o juin 2002.

CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR

Le Maire rappelle au conseil municipal l'ouverture de la "Maison pour la mémoire du textile" à compter du 1^o juin 2002, avec la nécessité d'assurer un véritable projet de développement du Musée et du secteur environnant, notamment la scierie des "Amis de Mchet".

Il serait donc nécessaire de créer un poste d'animateur principal qui aurait pour mission de coordonner l'action des bénévoles des associations, de gérer le musée au quotidien, de mettre en place la communication et de développer la création d'un produit touristique.

Compte tenu des difficultés financières rencontrées par la Commune depuis la tempête de décembre 1999, cet emploi pourrait être totalement financé comme suit :

• Association Mémoires du textile :	12,5 %
• Association "Les amis de Mchet":	12,5 %
• ASSEDIC (ADE/PARE) :	40 %
• Conseil Général :	35 %

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et conscient de la nécessité de promouvoir le musée, décide de créer un poste d'animateur principal auxiliaire à temps complet à compter du 1^o juin 2002 pour une durée de un an et sollicite une subvention du Conseil Général pour financer la part résiduelle du coût de l'emploi non couverte par l'ASSEDIC et la participation des associations.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au titre de l'année 2002 :

• Fanfare du Val:	533.57 €
• Groupement de défense sanitaire :	76.22 €
• ADMR:	152.45 €
• Assoc.conjoints survivants:	76.22 €
• Club Vosgien:	457.35 €
• Le Trèfle:	76.22 €
• A.S.I.C:	152.45 €
• Comité des Fêtes:	609.80 €
• Val-Cross:	533.57 €
• JS Val:	533.57 €
• Assoc.Mémoire du textile :	304.90 €



17 mai 2002

VENTE DU PRESBYTERE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 30/11/2001 donnant un accord de principe à la vente du presbytère et du 15/12/2001 décidant le principe de la mise en vente de celui-ci pour l'euro symbolique afin d'accueillir un ou plusieurs médecins.

Le Maire informe qu'aucun médecin ne s'est manifesté pour une installation effective et qu'il y aurait lieu de mettre le presbytère en vente au prix du marché.

Le Conseil Municipal :

- annule la délibération du 15/12/2001 décidant le principe de la mise en vente du presbytère pour l'euro symbolique à un ou plusieurs médecins.

- décide la mise en vente du presbytère au prix du marché

- autorise Le Maire à signer le mandat non exclusif de mise en vente avec la SCP CLAUDEL-HUGUENIN

- autorise le Maire à signer l'acte de vente à intervenir auprès de la SCP CLAUDEL-HUGUENIN

POLITIQUE JEUNESSE

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la récente initiative en direction des enfants consistant à les impliquer dans un processus de vote à l'occasion de l'élection présidentielle et l'impact sur l'attitude citoyenne que cette action a pu avoir.

Il y aurait lieu de poursuivre dans cette voie avec la mise sur pieds d'un Conseil municipal d'enfants.

Par ailleurs, un large débat s'instaure sur la problématique jeunesse en général, sur la carence d'une vraie politique en direction des jeunes et sur les différentes mesures qui pourraient être arrêtées.

Une récente réunion avec une dizaine d'adolescents et Le Maire a permis de mettre en évidence, qu'un nombre non négligeable d'adolescents était prêt à se fédérer et à participer activement à l'aménagement d'un local.

Le Conseil Municipal :

- approuve la création d'un CME (Conseil Municipal d'Enfants) et désigne les Conseillers suivants pour encadrer cette initiative au nom de la municipalité :

Madame SCHMITT Marie-Josèphe

Messieurs : ARSON Yannick, BERNARD Christian, BOUQUET René, FERRON Jean-Marie, LAMBOUR Michel

- précise qu'il conviendra d'élaborer un contrat d'objectifs en partenariat avec quelques représentants d'élèves, les représentants des parents et une association porteuse de l'initiative qui reste à déterminer.

- charge Le Maire de poursuivre la discussion avec les adolescents afin de préciser leur demande

- donne un avis favorable à la création d'un parcours de bosses BMX situé entre le parking du point i et le terrain de foot, étant entendu qu'aucun crédit n'est disponible pour cette opération et qu'il conviendra de rechercher des solutions palliatives.

PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS : ANNEE 2002

Le Maire donne connaissance du programme de travaux d'entretien et d'amélioration à effectuer dans la forêt communale pour l'année 2002 pour un coût de 2508, 94€ HT, la TVA étant récupérée,

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux forestiers à réaliser en 2002 d'un montant de 2508, 94 € HT soit 2650, 88 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal,

- attribue une subvention de 110 € à la Fanfare du Val pour le financement du cadeau offert à Monsieur DENIS André lors de son départ de son poste de Président

- accepte le remboursement par les assurances GROUPAMA du sinistre de l'imprimante informatique d'un montant de 416, 18 €

- autorise le Maire à signer un bail de location du garage CORSO à Monsieur KOEPFLER Gérard à compter du 1^{er} juin 2002

- est avisé d'une pétition émanant des parents d'élèves de l'école Primaire concernant la mise en place d'une cantine scolaire, décision différée dans l'attente d'informations complémentaires

06 juin 2002

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative N° 1 relative à l'alimentation électrique de l'exploitation SCHULTZ, l'opération correspondant à une intervention pour compte de tiers :

Dépenses : art. 2315 : - 2300 € art. 4581 : + 2300€
Recettes : art. 1323 : - 2300 € art. 4582 : + 2300€

POLITIQUE JEUNESSE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la constitution d'une association de jeunes dénommée BJV, qui demande à la commune l'attribution d'un local pour se réunir.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le "local perches" de la zone artisanale à l'association BJV et de se cotiser pour finance l'inscription de l'association au Journal Officiel, d'un montant de 36 €.

le conseil autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit, résiliable avec un mois de préavis par l'une ou l'autre partie, renouvelable annuellement par tacite reconduction

INTEGRATION AU SYNDICAT MIXTE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES

Considérant l'intérêt pour la commune de transférer sa compétence assainissement non collectif au syndicat mixte créé par l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, le Conseil Municipal décide d'accepter son intégration au périmètre du syndicat mixte, d'accepter le transfert au syndicat mixte, créé par l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, pour une durée déterminée de 5 ans, à compter de sa date de création, de la compétence suivante : "contrôle des systèmes d'assainissement non collectif", de s'engager à verser au syndicat mixte d'assainissement non collectif les contributions et participations et qui seront inscrites au budget général et d'approuver les statuts



13 août 2002

CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DE LA ZONE ARTISANALE PAR L'ENTREPRISE GARELEC

Le Conseil Municipal,

- DECIDE le principe d'une mise à disposition de locaux de la zone artisanale à l'entreprise GARELEC aux conditions suivantes:

- Mise à disposition à titre gratuit à/c du 01/09/2002 jusqu'au 31/12/2002, au moyen d'une simple convention
- Application d'un bail commercial à/c du 01/01/2003

- FIXE ainsi qu'il suit le prix de location applicable à/c du 01/01/2003 : 12 € le M2 par an.

- AUTORISE Le Maire à signer la convention se rapportant à la période de mise à disposition gratuite et le bail commercial qui s'en suivra.

DECISION BUDGETAIRE N°2

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis établi par les Ets COLIN,

- DECIDE l'achat d'une tondeuse débroussaileuse auprès des Ets COLIN pour un montant de 670, 01 € TTC et finance cette dépense par un transfert de crédit de l'article 2315 de l'opération "mise en conformité des bâtiments communaux" à l'article 2158 de l'opération "acquisition de matériel".

- APPROUVE la décision modificative n° 2 suivante :
art.2315 : - 670, 01 €
art 2158 : + 670, 01 €

RENOUVELLEMENT CONCESSION DE PASSAGE DE SOURCE EN FORET DE PETITMONT

Le Maire informe le Conseil Municipal que la concession de source et de passage de conduites d'eau en forêt communale de Petitmont est arrivée à expiration le 06 mai 2001 et qu'il y aurait lieu d'en demander le renouvellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DEMANDE à la commune de Petitmont de bien vouloir concéder à la commune de Val-et-Chatillon, pour une nouvelle période de neuf années, une concession pour :

- l'utilisation de la source dite "Noire-Basse" située dans la parcelle n° 4 de la forêt communale de Petitmont.

- le passage d'une conduite en acier sur une longueur de 1594 mètres

- le passage d'une conduite en ciment désaffectée sur une longueur de 1047 mètres

- S'ENGAGE à s'acquitter de la redevance annuelle s'y rapportant, d'un montant de 624, 19 €

- AUTORISE Le Maire à signer toutes pièces ou documents afférents à cette affaire.

NOUVELLES COMPETENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE SON ACCORD pour la prise des nouvelles compétences suivantes par la Communauté de Communes du Pays de la Haute Vezouze :

n1 création et gestion d'une maison médicale qui sera louée à des professions médicales

n2 adhésion à l'ANPE et à la Mission Locale pour l'Emploi et substitution aux communes

n3 charte de pays

n4 adhésion à un syndicat mixte ou un G.I.P ou tout autre outil nécessaire ultérieurement dans la mise en œuvre d'un pays au sens de la loi précisant la notion de pays

avec modification de l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la haute Vezouze.

QUESTION DIVERSES

Le Conseil Municipal,

- EST INFORME du compte-rendu de la réunion du 09/07/2002 relative à l'élaboration du document communal synthétique concernant les risques majeurs pouvant intervenir sur la commune (éboulement rocheux).

- PREND NOTE de la requête de Mme CARO Evelyne qui demande que la commission des écoles soit convoquée à la rentrée et 6 mois après, afin de faire une visite de l'école.

20 septembre 2002

REFECTION DES TOILETTES DE L'ECOLE PRIMAIRE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de plusieurs commissions travaux, il a été relevé la nécessité impérieuse de remettre aux normes les toilettes de l'école primaire.

Celles-ci datent en effet de la construction de l'école (1959) et les quelques aménagements sommaires réalisés au fil du

temps n'ont fait que mettre en évidence l'obsolescence de ces installations.

A cet effet, Le Maire fait part d'un devis de réfection d'un montant de 35103 € HT, soit 41983.19 € TTC et précise qu'il y aurait lieu de solliciter l'aide financière du Conseil Général et de l'Etat.

Le Conseil Municipal,, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de réfection des toilettes de l'école

(Suite page 11)



20 septembre 2002

(Suite de la page 10)

primaire pour un montant estimatif de 35103 € HT, soit 41983.19 € TTC.

- **CONFIRME** que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution

- **SOLLICITE** du Conseil Général une subvention au titre de la dotation d'équipement

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour le financement de ces travaux

- **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget 2003, à assurer le financement complémentaire et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien

- **S'ENGAGE** à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet

REFECTION DES EQUIPEMENTS DU BORNABOIS

Le Maire rappelle au Conseil que les installations du Bornabois (agrès du parcours de santé, sentiers pédestres, botanique, signalétique, barrières, etc.) ont été complètement détruites par la tempête de décembre 99.

L'absence de moyens humains et financiers n'a pas permis à ce jour d'amorcer un début de réhabilitation. Or, ces équipements avaient été réalisés dans le cadre de la reconversion de la commune, après traitement de ses friches industrielles textiles et constituaient un impact en terme de développement touristique.

Aujourd'hui, il serait temps d'envisager la remise à niveau de ces installations. A cet effet, Le Maire fait part d'un devis de réfection d'un montant de 33 738, 79 € et précise qu'il y aurait lieu de solliciter des aides financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation des équipements du Bornabois pour un montant estimatif de 33 738, 79 € et le plan de financement proposé.

- **CONFIRME** que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution.

- **SOLLICITE** du Conseil Général une subvention au titre de la Dotation d'Equipement,

- **SOLLICITE** auprès des crédits européens, une subvention au titre du FEDER,

- **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget ; à assurer le financement complémentaire et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.

- **S'ENGAGE** à informer de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

PROJET HEBERGETTES :

DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en œuvre du projet "les hébergettes" piloté par l'Association des Amis de Machet pour lequel une subvention de 7000 € a été attribuée à la commune par la Région Lorraine, la commune devant reverser la subvention à l'Association.

Il y aurait lieu d'effectuer une décision modificative pour inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 3 suivante :

- art. 65748 : 7000€

- art. 7472 : 7000€

- **AUTORISE** Le Maire à signer la convention stipulant que l'Association des Amis de Machet s'engage à utiliser la subvention à l'usage exclusif du projet "les hébergettes".

COMMISSION COMMUNALE CHARGEE DE LA REPRISE DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

En raison du décès de Monsieur GUENAIRE Henri, il y aurait de revoir la composition de la commission communale chargée de la reprise des concessions au cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DESIGNE** comme suit les membres de la commission communale chargée de la reprise des concessions au cimetière : **BOUQUET René, BECKER Alfred, GRANDJEAN Olivier, DARDAINE Daniel, SIMON Madeleine**

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°5

Le Conseil Municipal approuve la décision budgétaire modificative n°5 du budget communal, comme suit :

• dépenses d'investissement : art. 165 = 294.46 €

• recettes d'investissement : art. 165 = 354.04 €

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR GARAGE D'UNE CARAVANE

-décide de mettre à disposition de Monsieur BODEVING le local n° 1 de la zone artisanale et ce, à titre précaire et révocable

- fixe le prix de location à 7.5 euros par mois

- autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE A LA CCPHV

Le Conseil Municipal désigne

Monsieur **BOUQUET René** en tant que délégué titulaire à la Communauté de Communes du Pays de la Haute Vezouze, en remplacement de M. **FERRON Jean-Marie**, démissionnaire de ses fonctions d'Adjoint et de conseiller municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal,

- est informé que les démissions du Maire et des Conseillers municipaux sont nulles et non avenues

- est avisé des conclusions de l'étude financière menée par CD Consultant au sujet des solutions à envisager pour rétablir l'équilibre financier de la commune suite à la perte de revenus forestiers résultant de la tempête de décembre 1999

08 novembre 2002

Musée du textile

Par un courrier en date du 22 juillet 2002 distribué dans tous les foyers par les services de la poste, je tentais de vous informer objectivement, et en toute bonne foi, sur la cascade d'événements ayant abouti à ma démission, à celles de l'adjoint René BOUQUET et de 9 conseillers municipaux (soit 11 sur 14 en exercice).

Rappel de la situation (aussi succinct que possible)

- Tout avait été mis en œuvre pour assurer une véritable promotion et une indispensable animation avant la première ouverture publique.
- Une personne était pré positionnée depuis 8 mois sur un poste qui aurait dû être créé pour atteindre les objectifs précités.
- De nombreux services (Conseil Général, ANPE, sous préfecture) avaient travaillé sur le montage financier du poste, un poste auquel participait également les Amis de Machet.
- Jusqu'à début juin, personne n'avait exprimé d'opposition sur ce projet.
- Malgré tout, le non-dit laissait penser qu'il y avait un rejet de la personne pré positionnée sur ce poste d'animateur.
- Du fait de l'absence de promotion et d'animation, la première ouverture au public s'est faite dans une quasi discrétion.

Alors que depuis 10 ans, la commune travaillait sur le projet musée, elle découvrait qu'elle n'avait plus au-

cune emprise sur ce qu'elle avait initié, et cela à cause du repli de l'association sur elle-même.

Il m'a alors paru évident que ce n'est pas cela que voulait la population de Val et qu'il fallait qu'elle le fasse savoir (plusieurs pétitions de soutien ont d'ailleurs circulé). D'où ma démission spontanée. Mais hormis le fait que renvoyer les électeurs devant les urnes n'est pas chose facile à confirmer, cette procédure ne permettait pas non plus une expression populaire « interprétable ». Le Préfet n'ayant pas accepté ma démission, les choses sont alors restées en l'état.

Une réunion en sous-préfecture le 28 octobre dernier a tourné au règlement de compte politique ... grâce au « soutien » du député François GUILLAUME ... apporté à l'association Mémoire du textile !!! (*)

Dans ces conditions, force est de constater que le musée est utilisé comme un « outil politique » et qu'il n'est pas question de donner prise à ce genre de dérive.

Aussi, la commune entre désormais dans un rôle d'interlocuteur-bailleur, se limitant à la mise à disposition des locaux, tout en tentant de renouer des contacts normalisés avec l'association, et cela bien sûr, dans l'intérêt général.

Le maire, Alain GERARD

(*) cf. : se reporter à l'épisode du vote de la présidence du Conseil Général de Meurthe et Moselle de 2001.



Au revoir Monsieur BECKER

Dans l'Est Républicain du mois de mai, Monique Arris, la correspondante locale du journal, écrivait :

«L'homme est populaire et apprécié, à en juger par le nombre de personnes qui ont investi la grande salle de la mairie, à l'occasion de la sympathique cérémonie du départ en retraite d'Alfred BECKER. Le

maire, Alain GERARD ainsi que Brigitte PAULUS aux noms de tous les employés communaux, ont été présents pour l'occasion afin de prouver à cet employé communal modèle, le respect, l'estime, voire l'affection que tous lui porte.

C'est Alain GERARD qui a prononcé l'allocution de circonstance. Celui-ci souligna qu'Alfred BECKER (entré au service de la commune le 1er novembre 89) «*aura été l'auxiliaire idéal, l'auxiliaire dont doit sans doute rêver d'avoir tout maire de communes rurales. Travailleur, consciencieux, rigoureux, discret, disponible, rendant service, ne comptant jamais ses heures, il a vite su se rendre indispensable et devenir pour l'équipe municipale, un précieux collègue et ami.*

Ce discours élogieux, approuvé et appuyé par la salle toute entière, a été suivi par une remise de cadeau offert par la municipalité : une scie sauteuse qui permettra à Alfred de rester actif et de ne pas perdre la main, tandis que des fleurs étaient remises à son épouse.

Brigitte PAULUS a rappelé le dévouement et l'excellent caractère de cet homme qui ne renâclait jamais devant le travail quel qu'il soit et qui se doublait aussi à ses heures d'un joyeux plaisantin, toujours de bonne humeur à l'humour prompt. Pour le farniente, il reçut de la part des employés communaux, une pour lui et une pour son épouse, deux chaises longues de jardin.»



En remplacement sur le poste de Monsieur BECKER, Jean-Luc CARO est entré au service de la commune le 01 juin de cette année.

Après avoir travaillé pendant plusieurs années dans l'entretien d'espaces verts à Lunéville, ainsi que pour la commune de St Sauveur, il est donc aujourd'hui à disposition de notre collectivité.

Jean-Luc, qui habite Grande Rue à Val, a été embauché en qualité d'agent d'entretien et fait donc équipe avec Joël Burgun.

Nous lui souhaitons, outre la bienvenue, bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

VAL-ET-CHATILLON se lance dans l'aéronautique (*)

GARELEC, fournisseur de matériels électroniques, a quitté le sud de la France pour le piémont vosgien.

« *Là où il y a de l'électronique, il y a du GARELEC.* », affirme Emmanuel HERBELET, patron de cette société qui vient tout juste de s'implanter à Val-et-Châtillon. Juste à coté de la scierie de Mchet, dans les anciens locaux de le Cotonnière, avec son épouse, Anne, il a rapatrié dans le lunévillois cette entreprise, autrefois installée à Toulon.

« *Je travaillais pour une société électronique, et le propriétaire de GARELEC, monsieur GARNON, est parti en retraite. Nous lui avons rachetés l'entreprise, et l'avons ramenée à Val-et-Châtillon, où nous avons choisi d'habiter, voici un an et demi, bien qu'étant originaire d'Alsace.* »

GARELEC est à même de fournir tout ce qui tourne autour de l'électronique, circuits intégrés, entretoise, connexions, composants, fusibles, y compris le câblage, le sertissage et l'outillage.

« *Nos fournitures sont essentiellement à destination militaire et aéronautique. Nos principaux clients sont Eurocoptère, EADS (ex-Airbus), les ports militaires, la direction générale de l'armement. 100% de nos clients se trouvent dans le sud de la France. Nous nous sommes rapprochés de l'association lorraine ARES (Armée Recherche Economie Science), afin de nous implanter également dans la région.* »

Emmanuel HERBELET est aussi très fier d'annoncer son exclusivité, une gaine spéciale de câblage pour les hélicoptères.

Les projets

Déjà, le couple envisage l'embauche d'une personne, dès janvier. « *Elle sera responsable qualité. Nous sommes aux normes Qualifas, l'équivalent des normes Iso 9002, mais adaptées à l'aéronautique.* »

Parallèlement, l'entreprise se développe dans le secteur de la défense des biens et des personnes, en proposant aux particuliers tout ce qui est alarme, surveillance et domotique pour la maison et l'automobile. Dans ses locaux loués à la municipalité, Emmanuel HERBELET envisage le développement de deux autres activités annexes. La première concernerait le stockage de matériel pour les clients, sur 600 m². « *Mais ce projet sera assez long à mettre en*



œuvre, car il faut sécuriser toute la zone. »

L'autre projet sera réalisé plus rapidement. Il demande tout de même un investissement d'environ 76000 euros, pour une première machine, qui servira à un emballage sous atmosphère modifiée, pour une longue durée.

« *EDF a validé la fiabilité de ce procédé sur 40 ans. Il s'agit d'éliminer l'air et l'eau, de les remplacer par de l'azote et de l'hélium, afin d'empêcher les composants de vieillir. Ce projet nécessitera une autre embauche. Le poste exigera une grande minutie, car il faudra détecter la moindre micro-fuite.* » Pour l'instant, le chef d'entreprise n'a pas d'autre projet dans ses cartons, sinon qu'il rêve de voir se créer autour de lui une grande zone artisanale, « *car il y a tout ce qu'il faut pour accueillir des entreprises* »

(*) Article de l'Est Républicain - Auteur : Isabelle Santi.

L'église : un bâtiment communal qui accueille du public

Lieu de culte, certes, mais soumis aux mêmes règles de sécurité que tout bâtiment accueillant du public. A ce titre, ausculté avec zèle dans l'exercice du sport national de l'ouverture du parapluie par la Commission Sécurité.

Même si on peut relever que les règles semblent être appliquées avec plus de souplesse dans d'autres départements, il n'en reste pas moins vrai que depuis mai 2000 l'église est « frappée » d'un avis défavorable à l'ouverture au public par la Commission Préfectorale de Sécurité.

Autrement dit, depuis mai 2000, le maire est pénalement seul responsable en cas de problème.

Alors, qu'est-ce qui « cloche » à l'église ?

- L'électricité n'était pas aux normes ; les travaux ont été réalisés.
- Il fallait installer un téléphone fixe (et l'ouverture de ligne qui va avec, bien sûr) ; cela a été fait.
- L'installation de chauffage n'était pas aux

normes ; elle ne l'est toujours pas.

jusqu'à nouvel ordre ... ce qui évidemment provoque quelques mécontentements.

A suivre ...

normes ; elle ne l'est toujours pas.

Pourquoi ?

Parce que la Commission Sécurité a exigé le rapport d'un bureau de contrôle.

Parce qu'évidemment, ce rapport du bureau de contrôle (dont on comprendra facilement que lui aussi ouvre le parapluie) a relevé un certain nombre d'anomalies dans l'installation.

Parce que l'estimation des travaux nécessaires a généré un devis d'entreprise coûteux.

Parce que dans un contexte financier plus que difficile, le Conseil municipal, à 2 reprises, n'a pas souhaité engager ces travaux.

En octobre 2002, le maire décide alors que le risque a suffisamment duré et il décide de neutraliser l'installation. Il n'y a donc plus de chauffage à l'église



La pierre des druides

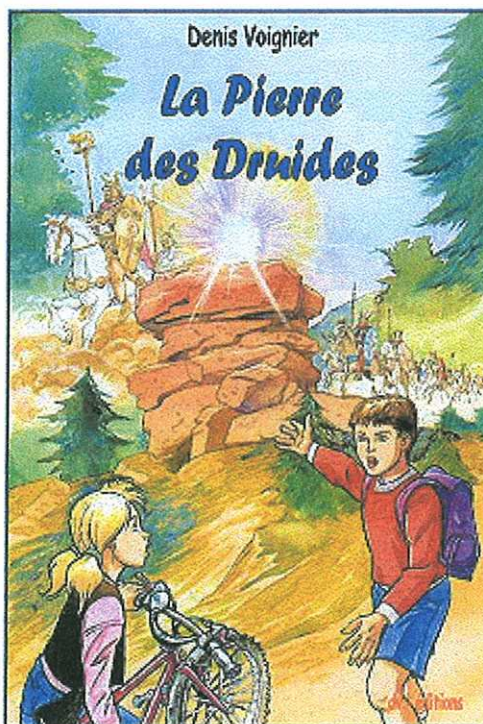
Depuis deux ans, **Denis Voignier**, fils de Paul et Simone Voignier domiciliés 28, rue du Rayeterre à Val et Châtillon, écrit des romans destinés à la jeunesse.

Il est installé à Strasbourg depuis 1978. Son prochain roman (sortie le 15 novembre), se déroule dans les forêts de Val et Châtillon en des temps très reculés (époque celte). Cet ouvrage est diffusé dans la plupart des Fnac de France, et bien entendu à la Maison de la Presse de Cirey/Vezouze.

Comment, deux enfants, ayant traversé la mystérieuse pierre, se trouvent plongés en pleine période celte, au coeur des forêts vosgiennes. Les tribus gauloises se livrent une lutte sans merci pour récupérer le talisman, source de pouvoir absolu.

«Elle existe vraiment ! Elle s'appelle la Roche des Druides, vous la trouverez dans le canton de Cirey s/ Vezouze (Meurthe et Moselle) , sur la commune de Val et Châtillon

Le mieux est de se rendre à Val et Châtillon et de prendre



(Suite page 15)

(Suite de la page 14)

le sentier balisé par le club vosgien, menant, par la Croix de Fer, à cette roche venue tout droit du passé - à Val, prendre la rue du Beausoleil, suivre les **O** jusqu'à l'ancien terrain de football, puis les **X** jusqu'à destination.

Bien sûr, la forêt a changé d'aspect, Lothar a causé les dégâts que l'on connaît. N'en prenez pas ombrage et respirez, dans le silence profond de ce lieu, les odeurs délicates de la sylvie.

La Roche des Druides côtoie frères et soeurs : la Roche des Fées, la Roche du Géant, le Rocher des Corbets, Le Rougimont, Le Rocher de Todlaine. Autant de lieux qui ont une histoire que seule la pierre pourrait nous conter.

Alors, pour l'Histoire, entrez dans le domaine de la Pierre des Druides. Elle vous contera comment, nos ancêtres celtes, occupant ces lieux; avaient à coeur de défendre leurs domaines pour sécuriser l'avenir de leurs enfants (que nous sommes sans doute).»

Denis VOIGNIER



VAL-ET-CHATILLON son passé - ses gens

Le saviez-vous ?

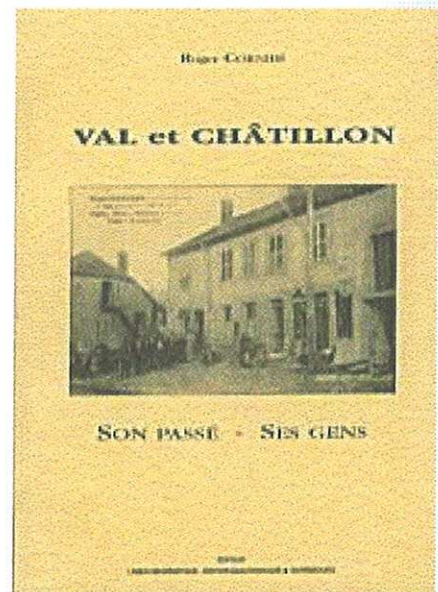
Pour la première fois, un auteur, **Roger CORNIBE**, s'est intéressé à l'histoire de la commune. Ainsi, grâce à un travail d'archiviste remarquable, il a pu faire éditer un livre :

"**VAL-ET-CHATILLON - Son passé - Ses gens**".

Entre autres, cet ouvrage, non romancé, nous fait découvrir telles quelles les différentes décisions des autorités de la commune au travers des délibérations qui ne manquent pas de traduire les mentalités et les préoccupations des époques successives. Grâce à **Norma ALOSI**, une autre passionnée, généalogiste et internaute convaincue, ce livre a été publié dans son intégralité sur Internet. Il est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.val-et-chatillon.com> - lien «Le passé...»

Mais rien ne vaut de l'avoir entre les mains. Aussi, nous rappelons que ce livre est en vente auprès de l'auteur, où en mairie, au prix de 16 €.



Extrait :

VI - Le 2ème Empire

Le conseil municipal demande au préfet l'autorisation d'extraire les souches pour soulager les nécessiteux ; ce qui de plus améliorera la forêt.

1850

L'installation d'une "usine de coton" se précise. Elle pourrait être érigée le long du ruisseau, en face de la forêt de Bornabois, afin de profiter de la force motrice de l'eau. Il faut signaler que les premiers contacts datent de 1848, entre le maire et les frères Lémant, déjà industriels à Blâmont. Cette usine est souhaitée par la population forte de 1200 âmes, vivant pour certains misérablement. Plusieurs familles envoient leurs enfants mendier dans le village parcouru par d'autres mendiants venant de la Lorraine allemande surtout.

(Suite page 16)

(Suite de la page 15)

Fin septembre, le conservateur des forêts encourage la commune à préférer un peuplement de jeunes plants, dans le quart de réserve, plutôt que le semis habituel. Ce repeuplement qui fait gagner 3 ans justifie la décision d'acheter 40 000 plants près de Saint-Dié, à 1,25 Fr le mille.

1851 - Juin

Démission de l'adjoint Jean Baptiste Blaise, il est remplacé par Joseph Cayet.

Août

Les salles de classe seront "appropriées" en vue de la rentrée. Toutes doivent être blanchies. Chez les garçons, en plus, portes et fenêtres seront réparées et repeintes ; des ouvertures sont prévues afin que les courants d'air chassent les "exhalaisons insalubres" .

1852

Dès début janvier éclatent des troubles en Lorraine après le coup d'état du 2 décembre 1851 par Louis Napoléon Bonaparte.

Le préfet prend rapidement des mesures pour éviter une guerre civile. Cette attitude énergique a été appréciée par le maire et ses conseillers qui font parvenir à ce supérieur courageux le texte suivant: "Recevez les témoignages de gratitude qui vous sont dus par des honnêtes gens amis de l'ordre, et par la commune de Val et Châtillon en particulier."

Le 5 mai, la réunion du conseil municipal débute par la prestation de serment du maire et de son adjoint : "Je jure obéissance à la constitution et fidélité au Président" .

Après quoi, c'est le maire qui reçoit le serment des conseillers.

Août

Les vieux arbres dépérissants seront adjoints à l'affouage et destinés aux pauvres.

Le baron Louis Antoine de Klopstein est réélu maire en juillet, à l'âge de 77 ans. Malade, il n'a pu être officiellement installé. Le 23 août, c'est son fils Louis Alexandre qui lui succède après la prestation de serment.

Plusieurs travaux urgents sont votés et réalisés avant la mauvaise saison :

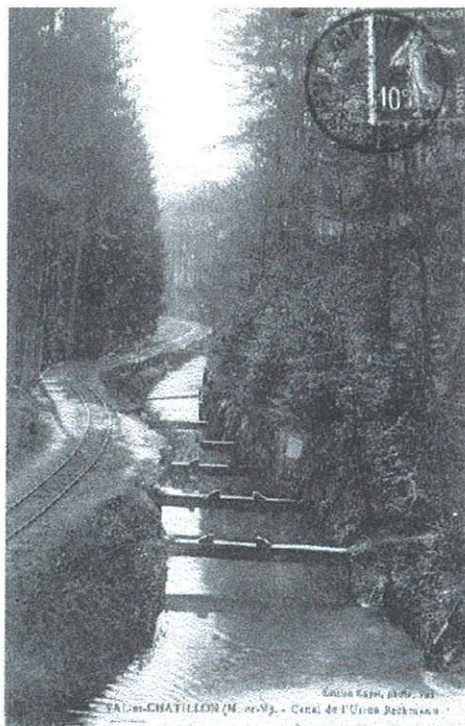
- reconstruction des ponts de Valla et de Gérardpont
- remise en état de quatre fontaines car plusieurs quartiers sont sans eau : celles de la Molière, dite Magotte, du Bajeu, du Maix Gammeron et de la rue Rayeterre.

Septembre

Au cours de sa réunion du 27, le conseil municipal adresse au Prince Président de la République, une lettre afin de lui témoigner sa sympathie après l'attentat manqué de Marseille.

Octobre

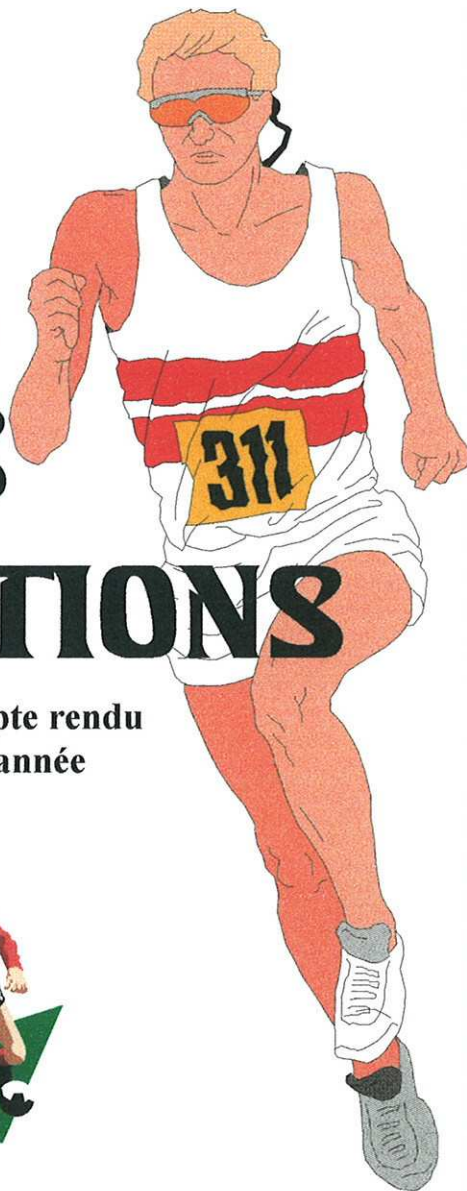
Monsieur Députot présente sa démission de conseiller le 19. Motif : désaccord avec le maire.



A l'heure où les *Restos du coeur* ouvrent leurs portes, ce retour en arrière qui nous parle des «pauvres» devrait nous interpeller. Certes, il y avait beaucoup d'optimisme dans la future création d'usine et dans le développement des voies de communication. Mais on sait ce qu'il est advenu de tout cela. Et si l'Histoire était un éternel recommencement ?

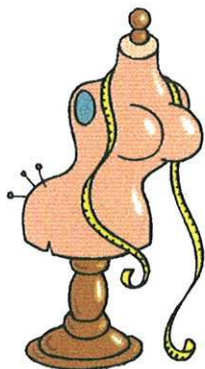


LA VIE DES



ASSOCIATIONS

au travers de leur compte rendu
d'activités de fin d'année



Comité des Fêtes

L'année qui vient de s'écouler a été l'objet de trois manifestations. Noël des enfants, la St Sylvestre et le vide grenier en juillet.

Le Noël des enfants a débuté par du théâtre, danses et chants de Noël suivit du goûter et l'arrivée du Père Noël en traîneau. Suivait comme tous les ans la remise des livres et des cornets de chocolat. Merci aux bénévoles qui ont préparé tout ça. Merci aussi au Conseil Municipal qui attribue une subvention pour offrir une belle fête de Noël aux enfants.

La St Sylvestre s'est bien passée, les convives ont pu apprécier un menu raffiné et danser jusqu'à l'aube. Encore bravo à tous ceux qui ont travaillé toute la nuit pour la réussite de ce réveillon sans oublier notre cuistot.

Pour la première fois un vide-grenier a été organisé. Ce fut une belle réussite. En résumé, le Comité des Fêtes se porte bien. Le Comité et moi-même vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2003.

La Présidente: Rosette CHAROLET



Le Club Vosgien



Voici bientôt un an, Georges Epe a décidé de céder sa place en tant que Président. il a accepté de continuer à me seconder pour la bonne marche de notre association.

Un point important : avez-vous remarqué dans la presse, des Associations de randonneurs pédestres fleurissent partout, certes c'est bon signe ! Cet engouement pour un retour à la nature, le Club Vosgien connaît ça depuis longtemps déjà. A Val et Châtillon, nous sommes des pionniers en ce qui concerne la randonnée. C'est en 1931 à Val et Châtillon qu'un certain Mr Camille Parmentier a

lancé l'idée et une équipe a suivi. Depuis cette date le CV est toujours là, avec des hauts et des bas, mais toujours là.

il nous faut remercier tous les bénévoles, qui sans relâche continuent à baliser les sentiers, certains très pratiqués, d'autres moins, mais 420 km, ça représentent un bon travail. De nombreux parcours sont accessibles dans notre secteur. Le sentier de Grande Randonnée (GR 533 balisé rectangle vert) partant de Sarrebourg pour rejoindre Belfort et traversant

notre région est ouvert depuis peu dans sa totalité.. Une passerelle a été aménagée, près de la Maison forestière de la Gagère. Beaucoup de promenades sont praticables. Cependant quelques travaux sont à terminer : remise en état de la Croix Collin, nettoyage et balisage sur différents sentiers (Pays d'Accueil du Donon, Pourrimont etc....) Nous lançons un pressant appel aux jeunes pour nous aider et assurer la relève sur les sentiers, mais aussi pour l'entretien de notre refuge, pour que les amateurs de repos viennent se ressourcer dans nos forêts. Val et

(Suite page 19)

(Suite de la page 18)

Châtillon a accueilli cette année de nombreux randonneurs (environ 220) à la Maison "Mémoire du Textile", dans le cadre des journées "Portes ouvertes du Club Vosgien".

Heureusement nous sommes compris et aidés par la municipalité que nous voulons encore remercier. Son aide financière et son soutien moral, nous stimule pour continuer cette tâche.

- 1ère sortie de l'année : Paris illuminé, samedi 4 janvier 2003

- Assemblée Générale du Club Vosgien de la Vezouze : samedi 15 février 2003 à la salle des fêtes de Val et Châtillon à 14h30.

- Traditionnel Thé dansant du CV : dimanche 16 mars 2003 à la salle des fêtes de Cirey sur Vezouze

- Des promenades ouvertes à tous ont lieu le 1er et 3ème mercredi du mois à partir du mois de mars.

Merci encore à toutes les personnes qui soutiennent notre Association par leur adhésion. Amitiés de Randonneur.

La Présidente Brigitte Biondi

ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS VEUF ET VEUVES

Section de Cirey-sur-Vezouze Val-et-Châtillon

Nous comptons toujours une quarantaine d'adhérents. De nouvelles adhésions annoncées nous permettent de dire que ce nombre ne variera pas, malgré les décès de Madame BESNARD de Cirey et Madame VIGNAU de BERTRAMBOIS, décès que nous déplorons vivement.

Notre fédération nationale (FAVEC) oeuvre constamment pour le bien-être de tous sans baisser les bras. Les responsables nationales travaillent en relation avec les associations départementales qui font les traits d'union entre les sections et Paris.

Outre son rôle : aider, informer et défendre, notre section porte aussi ses efforts sur l'anti-solitude : repas, goûters, excursions, séjours de vacances.

Activités de la section pour l'année 2002.

17 mars : Assemblée générale départementale & Jarny.

11 mai : Réunion d'informations et goûter dans les locaux de la mairie de Cirey.

7 juillet : Voyage annuel départemental dans les Vosges. Visite de l'abbaye de Senones et ses jardins le matin, déjeuner à l'auberge Spitzemberg (La Petite Fosse) et l'après-midi visite des Jardins de Callunes.

du 6 au 13 septembre : Séjour de vacances : Châteaux de la Loire.

11 décembre : Nous clôturons l'année par un repas.

Lise Meyer (Cirey - 03.83.42.57.19) se tient à votre disposition pour tous renseignements concernant l'association.

A toutes et à tous : bonne fin d'année et meilleurs voeux pour 2003.

Merci aux municipalités de Cirey et Val qui nous soutiennent et nous apportent aide financière.

Lise Meyer.

Siège social : M.D.O.F.

40, rue Ste Catherine

54000 - NANCY

Tél. :03.83.30.13.47

VAL CROSS

Une fois encore, les adhérents des gars du val cross, ont participé aux différentes courses du trophée sport loisirs :

la corrida d'Heillecourt et d'autres courses qui ne faisaient pas parties du calendrier habituel, notamment les dix kilomètres de Château Salins, Phalsbourg, le semi-marathon de Dombasle et le marathon de Paris (42km175) qui s'est déroulé le 07

avril 2002 pour 5 personnes du club.

Les personnes ont été récompensées d'une grosse médaille qui représente la tour Eiffel, d'un tee-shirt d'un diplôme et bien sur le mérite de le faire.

Par ailleurs, pour la 5ème fois consécutive, nous

(Suite page 20)

(Suite de la page 19)

avons obtenu la finale sport loisirs, qui se manifestera le **dimanche 11 mai 2003**

Le nombre de participants a augmenté par rapport à l'année dernière ainsi que le nombre de spectateurs.

Cela nous a fait très plaisir et nous les en remercions.

Également, pour la première fois que cette finale existe au sein de notre canton, un kenyan est venu aborder les lieux de notre site.

Est ce que cette course deviendra populaire ???

Je tenais, néanmoins à préciser que les bénévoles nous sont d'une aide très précieuse pour l'élaboration de cette course et je profite donc de cette occasion pour les féliciter et leur donner rendez-vous en 2003.

Sinon le club se porte bien, le principal est de faire des sorties les dimanches, de s'amuser tout en faisant un peu de sport pour garder la forme. Je pense que c'est le but de ce club, permette aux jeunes et grandes personnes de pratiquer un sport rien que pour la détente.



Donc à ce sujet, je m'adresse à toute personne qui serait tentée et qui hésiterait à venir s'inscrire auprès du président du club, sachant que les entraînements se passent les mercredis vers 17h00 pour les jeunes et les samedis à 14h00 pour les grands.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver le **11 mai 2003**, toute l'équipe et moi-même, vous souhaitent d'agréables fêtes de fin d'année, une bonne année 2003 ainsi qu'une très bonne santé

le président Gilbert Durand

Course sur route - Finale du Trophée Sport Loisir, à Val-et-Chatillon

Koso, la gazelle indomptable

Stéphane Noisette n'a rien pu faire face au jeune athlète kenyan.

VAL-ET-CHATILLON

-Des le départ, j'ai tout de suite compris. J'avais devant moi une vraie gazelle, il était

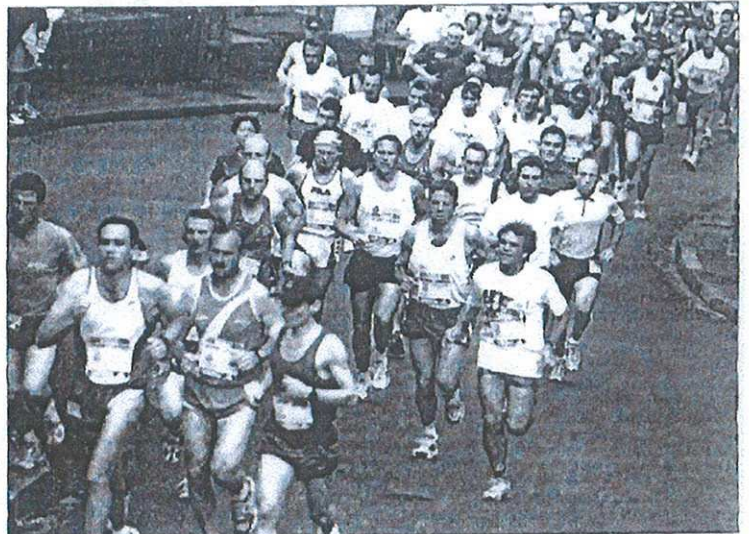
inutile que je me décarcasse davantage, c'était perdu d'avance ! » Stéphane Noisette parlait ainsi du

vainqueur de la course, celui qui la domina du début à la fin, Richard Koso, 19 ans. Ce fermier du Kenya ne cache pas sa joie : « Je suis venu en France pour y gagner le plus d'argent possible. Chez nous, on est très démuné »

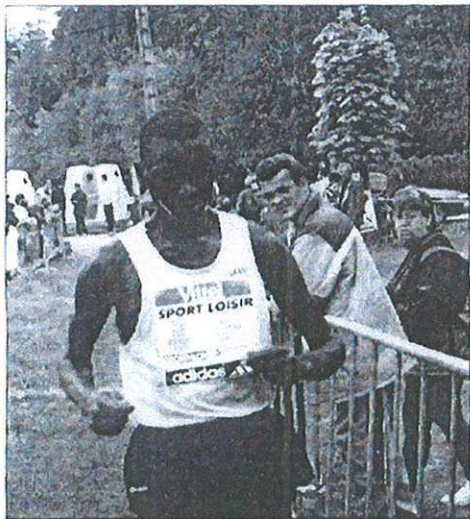
« En quinze jours, j'ai disputé la Corrida d'Heillecourt, la course de Marolles, le triathlon de Saint-Léger, les foulées de Gondreville (Ndr: qu'il a gagnées) et, mercredi encore, j'ai participé au semi-marathon de la Paix à Valenciennes (7e sur 350). Au Val, c'était facile pour moi. Je n'aime pas la pluie et il n'y en avait pas. Le temps frais me convenait parfaitement et la montée sur Pettimont n'a vraiment rien d'effrayant. J'en ai vu d'autres. Je considère cette course-là comme un bon entraînement avant les prochaines épreuves figurant au programme que je me suis tracé, avant de repartir dans mon pays à la mi-juin ».

Lutte pour la 3^e place

A eux seuls, Koso et Noisette, premier et second de l'épreuve, ont ainsi tout expliqué en ce qui concerne cette course du Val, dernière des dix



Plus de 600 concurrents ont pris le départ de cette finale du Trophée Sport Loisir.



Richard Koso n'a pas eu d'adversaire au moment de couper la ligne d'arrivée.

manches du trophée Sport Loisir de L'Est Republicain. On n'oubliera certes pas la belle lutte pour la 3^e place. Walter Lorphelin (Laneu-

veville-devant-Nancy), 20 ans, étudiant en Génie-Math informatique, eut droit à la petite marche du podium au terme d'un vrai sprint avec

Norbert Michel, de Vandœuvre, qui courut très longtemps côte à côte avec lui.

Vincent BENA

Hors des terriers, Renards !

Nous sommes 633 à chasser chez vous dans un seul but : la victoire

« Allez Aurélie, mets la gomme, tu es toute proche de l'arrivée. » C'est un papa parmi tant d'autres qui accompagne sa fillette poussine. Il est à l'écart ainsi que le veut le règlement. Entraîneur d'un jour, il aura tout le temps de se reposer et de produire un effort maximum une heure après durant la course noble, celle qui mettra aux prises des centaines de cadets, juniors, seniors, vétérans des deux sexes, des courageux, des habitués souvent que les 10 kilomètres proposés n'effraient aucunement. En attendant, la musique de Thierry Goutin résonne : « J'aime regarder les filles qui marchent sur la plage ». La plage ! On s'y serait presque cru au Val car dans le vaste cadre vert, agreste s'il en est, avec cascade en fond de tableau, les parents ont déployé les serviettes et mis à l'ombre les glacières pour le proche repas de midi. Les glacières, c'est un choix. Ceux qui misent sur plus de confort ont réservé leur repas. Bruno Pennerun, le cuisinier licencié au club, et quatre dames de son équipe ont mis un point d'honneur à confectionner un menu ravigotant : assiette du jardin, blanquette de dinde à l'ancienne, pommes de terre persillées, fromage et assiette de fruits. Tout bon tout ça, comme on ne manquera pas de le dire à Gilbert Durand, le grand maître de l'opération.

70 bénévoles

Ces Foulées du Renard, version 2002, il les a préparées



Jordan Lhommel de Lunéville, 2ème en poussin.



Le président Gilbert Durand entouré de ses bénévoles.

avec un soin tout particulier car c'est le 5e anniversaire de la remise des prix du Trophée Sport-Loisirs, épreuve disputée sur 10 manches. Toute son équipe (70 personnes), qui travaille avec lui depuis quatre mois, avait le sourire en voyant les efforts couronnés de succès. Le succès, c'était non seulement 633 athlètes tous muscles dehors mais aussi 26 coupes rien que pour le Val offertes grâce à 30 sponsors du secteur. Les coureurs du cru les ont



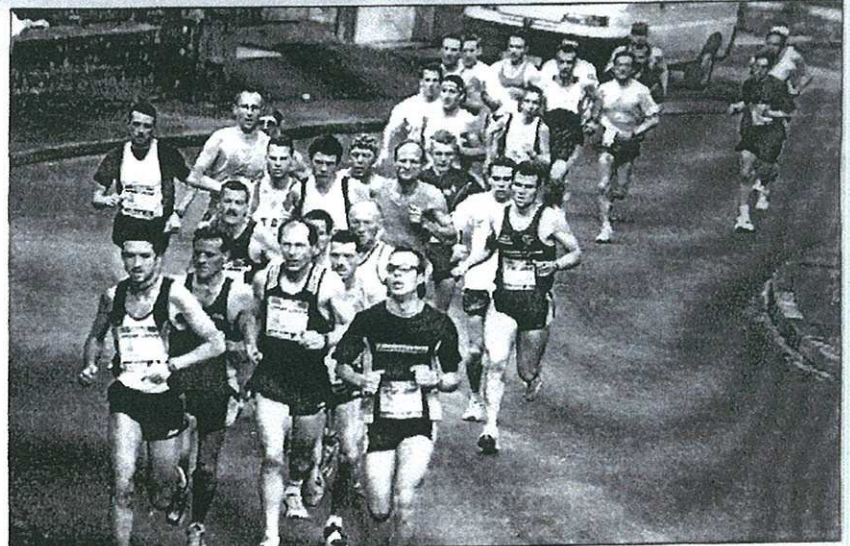
Perine Pierre de Baccarat, 1ère benjamine.

reçues quitte à retourner l'après-midi au podium de L'Est Républicain. Là, 180 autres coupes étaient destinées à récompenser la fidélité de tous ceux et de toutes celles qui avaient au moins disputé huit courses

sur dix possibles pendant cette saison 2001-2002. Chacun y a tellement trouvé son compte que le dévoué Jean-Paul Franck au micro a donné rendez-vous à tous l'an prochain. Il sera entendu. Pour sûr. Et les gens

du Val, les marathoniens de Paris en particulier Gilbert et Sabrina Durand, Grégory Houpert, Valentin Munier, Bruno Mandra se feront un nouveau plaisir de les accueillir aussi bien.

Vincent BENA



La course noble dans les rues du village.

Est Républicain

Les articles de Vincent BENA

AMIS SPORTIFS

Une saison de plus vient de s'écouler. Les résultats obtenus par l'équipe sont toujours à la hauteur des objectifs des dirigeants du club. La saison 2002/2003 a fort bien débuté puisque l'équipe est classée 1^{ère} de son groupe en 3^{ème} division (groupe B). Certains fidèles qui suivent nos résultats dans la presse régionale pourraient penser que mes propos sont erronés mais j'aimerais leur signifier qu'il n'en est rien. Le classement imprimé dans les colonnes de l'Est Républicain (rubrique sport du lundi) est totalement inexact. Je souhaite donc qu'une remise à jour des résultats se fasse rapidement afin d'informer objectivement les lecteurs.

L'appel lancé dans le dernier bulletin municipal d'information est malheureusement resté sans réponses. Nous n'avons toujours pas trouvé de candidat à l'arbitrage. Ceci n'est pas un mal réservé au club de la JS VAL. Le déficit en arbitres au niveau de la Ligue Lorraine de Football et en particulier au district de Meurthe-et-Moselle sud est particulièrement important. Nous en sommes donc réduits à jouer les dimanches sans hommes en noir officiels. Cela n'est pas toujours facile pour les joueurs et les dirigeants, car les arbitres bénévoles désignés par tirage au sort ne sont pas toujours impartiaux.

Ceci étant dit, l'ambiance au sein du club est bonne, malgré quelques tensions pendant les matchs, mais ceci est vite oublié dès la sortie du terrain. L'effectifs du club reste stable, à savoir (18 joueurs dont 2 nouvelles recrues, plus 1 ancien joueur de retour après une année sabbatique et 4 dirigeants). A ce sujet, je réitère mon invitation de l'année précédente. La porte est toujours ouverte à tous les amateurs de ballon rond (joueurs, dirigeants). N'hésitez pas à rejoindre nos rangs.

VIE ASSOCIATIVE DU CLUB 2002

Toujours autant de monde à la soirée BAECKOFFE. A cette occasion, je prie une nouvelle fois les participants de bien vouloir m'excuser pour le changement d'orchestre en dernière minute. Nou-



veauté 2002, la journée méchoui organisée le 11 août. Malgré un temps excécrable, l'essai fût concluant. 80 personnes avaient répondu favorablement à l'invitation. La journée se termina par un concours de boules très disputé par les concurrents. L'opération sera certainement renouvelée en 2003, tout en espérant un temps plus clément. La soirée loto du 23 novembre a attiré 150 joueurs. Petite déception, vu les lots de valeur mis en jeu. Un grand merci donc à toutes les personnes présentes lors de ces différentes manifestations, ainsi qu'aux bénévoles qui nous prêtent la main quand le besoin s'en fait sentir.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Saison 2003

- 7 avril 2003 Soirée Baeckoffe avec l'orchestre des "GADGETS"
- 21 juin 2003 (projet en gestation) fête de la musique en association avec "Furia Barbaque"
- journée méchoui, concours de boules date à définir (juillet/août 2003)
- soirée loto (novembre 2003)
-

Dans l'attente de vous retrouver lors de ces manifestations, les joueurs, les dirigeants et moi-même vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année 2002, ainsi qu'une bonne et heureuse année 2003.

Le Président : Christian BERNARD



2002 a vu un changement au sein de l'A.C.C.A, Monsieur DARDAINE Roland, après 2 décennies de Présidence a souhaité, passer la main et, il n'est pas facile d'assumer une telle charge derrière lui, mais comme il dit : "je ne suis pas parti, et je continuerai à t'aider" car maintenant la chasse c'est beaucoup de documents à remplir, de règles à faire respecter et d'argent à donner avant de pouvoir

seignements, veuillez vous adresser à la mairie. Tous les membres de l'A.C.C.A se joignent à moi pour vous présenter leurs meilleurs vœux à toutes et à tous.

Le Président: Jean-François COSTER
A.C.C.A (Association Communale de Chasse Agréée)

USEP

les enfants de l'école et les parents d'élèves sont heureux de présenter aux membres du Conseil municipal et à tous les habitants de VAL-ET-CHATILLON, leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2003.

Grâce à la participation de tous aux différentes actions réalisées au bénéfice des enfants ! Marché de Noël, loto, carnaval, calendrier..., nous avons aidé à la réalisation de certains projets : nos chers bambins ont découvert ensemble au cinéma les aventures "d'Harry Potters" et de "Chicken Run".



Pour certains ce fut leurs premiers essais sur les pistes de Gérardmer, surtout que cette année, la neige était au rendez-vous.

Le voyage de fin d'année leur a fait découvrir les joies du cirque, sans

oublier l'action très réussie "Aux Urnes Citoyens" qui a su réunir primaire et collègue...

D'ici deux ans, c'est une classe découverte qui est en projet ainsi que progressivement l'amélioration du dispositif sportif et musical mis à disposition des enfants.



Un grand MERCI à tous et tout particulièrement à la S VAL, au Comité des Fêtes, au Club couture, qui répondent toujours présents pour apporter leur aide, signe qu'entre associations, les choses sont possibles...

Bonne année à tous.
l'USEP

ASSOCIATION DES MUTILES ET ANCIENS COMBATTANTS DE MEURTHE-ET-MOSELLE Section de VAL-ET-CHATILLON

Mission première:

Dans le cadre du devoir de mémoire, notre section s'efforce d'être présente aux cérémonies à caractère patriotique, afin de rendre hommage à nos camarades morts pour la France en défendant nos libertés.

Situation et évolution des effectifs en cours d'année:

Effectif au 31/12/2001: 41 adhérents (2 pertes)

Effectif au 01/03/2002: 39 adhérents

Situation financière

Bien gérée par notre trésorier Philippe Wolff

Composition du bureau

Président d'honneur: Raymond Héry
Président: Pierre Sommier
1er vice-président: Roland Dal Martello
2ème vice-président: Marcel Thiebaut
Secrétaire: (bénévole) Sylviane Besnard
Trésorier: Philippe Wolff
Trésorier adjoint: Claude Houot
Porte-drapeaux: Paul Pierre A.M.C.
Porte-drapeaux: Pierre Noël F.F.I.
Porte-drapeaux: Philippe Wolff A.F.N.
Vérificateur aux comptes: André Maire

Activités

- **13 janvier:** notre traditionnelle galette (200 participants)
- **26 janvier:** assemblée générale présidée par le président démissionnaire Raymond Héry
élection du bureau: Pierre Sommier élu président

- **9 mars:** assemblée générale de l'U.F.A.C. à Laxou
- **8 mai:** célébration du 57ème anniversaire de l'armistice victorieux du 8 mai 1945
- **18 juin:** une délégation avec porte-drapeaux assiste à la cérémonie du souvenir français à Tanconville
- **23 juin:** - 65ème congrès départementale et assemblée générale à Nancy
- une délégation avec porte-drapeaux assiste à la cérémonie du Trou Marmot
- congrès fédéral des anciens d'Indochine de l'est à Nancy
- délégation avec porte-drapeaux assiste à la commémoration des combats du 19 juin 1940 à Tanconville
- **3 juillet:** sortie annuelle de la section à Kirwiller
- **8 septembre:** une délégation avec porte-drapeaux assiste à la cérémonie du 58ème anniversaire des combats de Viombois
- **19 octobre:** le président assiste à la cérémonie du souvenir français à Parux
- **11 novembre:** cérémonie aux monument aux morts pour le 84ème anniversaire de l'armistice victorieux du 11 novembre 1918 suivi du repas du poilu

Le président Pierre Sommier remercie toutes les personnes qui ont participées aux différentes cérémonies patriotiques.

Le Président Pierre Sommier

ADMR

L'ADMR est une Association régie par la loi de 1901. Elle est là pour vous aider, vous conseiller lorsque vous êtes en difficultés. Dans tous les cas, nous essayons de trouver une solution adaptée à vos besoins.

Aides ménagères: C'est le service le plus demandé. Ce service s'adresse aux personnes retraitées qui peuvent bénéficier d'une aide financière par leur caisse de retraite. Le coût horaire est calculé en fonction de vos ressources par la caisse de retraite de laquelle vous dépendez, et les sommes payées

sont déductible des impôts. Le nombre d'heures accordées varie selon votre dépendance. Depuis le 01/01/2002, nous demandons l'intervention des services du Conseil Général pour l'étude d'un dossier "A.P.A" (Aide Personnalisée à l'Autonomie) lorsque les personnes ont des problèmes de santé plus importants. Si votre dossier est accordé, vous bénéficierez d'une prestation qui vous sera versée tous les mois et qui couvrira vos besoins.

Travailleuse familiale et aide ménagère : elles interviennent auprès des couples ou personnes

(Suite page 25)

(Suite de la page 24)

seules qui ont des enfants de moins de 11 ans, et qui rencontrent des difficultés : grossesse, surcharge de travail, hospitalisation. Le coût horaire restant à charge de la famille est calculé d'après le quotient familial de celle-ci.

Mandataire : Toutes les personnes peuvent en bénéficier. Nous mettons une personne à votre disposition et vous êtes son employeur. La partie administrative est gérée par nos service : bulletin de salaire, URSSAF... Le coût horaire varie de 9 € (59, 03 F) à 11 € 37 (74, 59 F) selon les cas. Les sommes sont déductibles des impôts à 50 %.

Domicile service : S'adresse à toutes les personnes seules ou en couple. Le nombre d'heures est illimité. Le coût horaire est de 9 € 90 (64, 94 F) tout compris. Les sommes versées sont déductibles des impôts à 50 %.

ADOMI: C'est un service qui intervient à la sortie de l'hôpital, si vous avez une mutuelle qui vous permet de bénéficier d'un certain nombre d'heures gratuites, ceci sans condition d'âge. (voir dans votre contrat).

SIAD: Soins Infirmiers à Domicile. Ce service permet de maintenir les personnes chez elles, tant

qu'elles ne relèvent pas de soins infirmiers. Il s'effectue sous le contrôle d'une infirmière coordinatrice et des aides soignantes diplômées. Elles ne font en aucun cas le travail des infirmières libérales.

Service repas: Les repas peuvent être livrés tous les jours, dimanche compris. Vous établissez vous-même le rythme de vos repas. Il suffit de prévenir la veille au soir, et c'est avec la personne qui livre le repas que vous déterminerez le suivi. Le prix actuel du repas est de 7 € (45, 92 F). Les repas sont payés chaque fin de mois à la personne qui assure le service, quelqu'en soit le nombre.

Télé-alarme : Ce service sécurise les personnes isolées, ou malades ainsi que leurs familles.

Nos intervenantes sont particulièrement appréciées pour leur dévouement, leur présence, leur sérieux auprès des personnes chez lesquelles elles interviennent.

Tous ces services sont gérés localement par des bénévoles qui sont à votre disposition lorsque vous en exprimez le besoin.

Pour plus de renseignements contactez :

Mme **WERNERT Josiane** - 03-83-42-52-99

Mr **ROUILLON Jean-Marie** - 03-83-42-60-74

FANFARE DU VAL

VAL-ET-CHÂTILLON 08-05-2002

André Denis passe la main

Notre président ANDRE Denis a passé la main après avoir consacré 20 années de sa vie au service de la Fanfare des Renards.

Lui qui a toujours remercié et louangé les membres de la fanfare (Chef adjoint au chef, musiciennes, musiciens, intendant !!) et j'en oublie, alors c'est aujourd'hui notre tour de lui témoigner toute notre reconnaissance pour sa sympathie, sa gentillesse, ses compétences, son dynamisme, et les qualificatifs ne manquent pas.



André Denis a passé 20 ans à la tête de la Fanfare des Renards.

Pour tout cela Monsieur DENIS l'ensemble de la fanfare et leurs familles vous disent un "GRAND MERCI" Président vous étiez, Président d'honneur vous êtes devenu, mais pour nous, vous serez toujours notre ami et notre conseiller.

Cette année, notre fanfare a encore défilé dans les rues de Dombasle, Pexonne, Lafrimbolle, Petitmont et au Val, à l'occasion des diverses manifestations patriotiques ou festives. Je ne voudrais pas omettre d'adresser, les plus vifs remerciements à toutes les municipalités qui contribuent financièrement par leurs subventions à la bonne marche de la fanfare remerciement aussi à l'AMC du Val et aux divers donateurs.

Cette année notre effectif est un peu en baisse, je pense que nous ne sommes pas les seuls. Mais malgré tout quelques jeunes semblent vouloir prendre la relève, merci à eux et à leurs parents qui nous font confiance.

(Suite page 26)



(Suite de la page 25)

Au mois d'août est décédé un ancien de la fanfare. Monsieur SAGER de Petitmont. "Nénesse" fut un membre de la Fanfare pendant près de 50 ans, d'abord avec les "Gars du Val" puis à la reprise de la fanfare en 1983 jusqu'en 1998 date à laquelle il raccroche le clairon pour cause de maladie. Il fut pour tous ceux qui l'ont côtoyé un modèle de ponctualité et de fidélité. A toute sa famille nous renouvelons l'assurance de notre profonde sympathie.

A l'aube de la nouvelle année, le président et l'ensemble de la fanfare vous présentent ses meilleurs voeux et vous souhaitent de joyeuses fêtes.

Le Président : René BOUQUET

En 1991, Ernest SAGER dit «Nénesse» avait été tout spécialement mis à l'honneur par la municipalité de Val pour sa fidélité et son dévouement au service des «Gas du Val» et de la Fanfare. Nos condoléances à sa famille

MERCI A ANDRE DENIS

Le 08 mai dernier, à l'occasion du vin d'honneur traditionnel à la salle des fêtes, André DENIS fut à l'honneur. Nous reproduisons ici le discours du maire :

«Je souhaiterais, aujourd'hui, rendre un hommage à quelqu'un ici présent, un court hommage, mais un hommage appuyé.

Il m'arrive presque à chaque fois, d'associer la musique aux remerciements que j'adresse à l'occasion de journées comme celle-ci.

J'ai déjà pu dire, à de nombreuses reprises : que seraient les commémorations nationales sans un clairon, sans un tambour ... ? Or, nous avons la chance, à Val, de pouvoir compter dans les grandes occasions, sur une batterie fanfare compétente et efficace, alors qu'elles ont quasiment presque toutes disparu ailleurs. Et cela n'est pas le fruit du hasard.

Ce n'est pas le fruit du hasard puisque c'est la conséquence de l'implication d'un homme efficace, passionné, discret et modeste, et qui par définition n'aime pas être mis dans la situation dans laquelle il est aujourd'hui, c'est à dire être mis à l'honneur.

Je considère pourtant qu'il est indispensable de le faire.

- *Parce que rien n'arrive par hasard.*
- *Parce que rien ne se crée et rien ne perdure sans l'implication des hommes, et de certains plus que d'autres.*
- *Parce qu'il est important de faire prendre conscience, à certains moments, que des choses existent au bénéfice de la collectivité parce que des hommes acceptent de se mettre au service de cette collectivité.*

Certes, c'est souvent le travail d'une équipe. Mais c'est aussi et surtout le résultat de la passion d'un homme qui sait la faire partager, qui sait insuffler une dynamique, qui sait prendre des décisions, qui sait être rassembleur et qui, très important, sait qu'il y a toujours besoin d'un leader.

Cet homme, qui va sans doute considérer que j'exagère ou que j'en fais trop, cet homme est à la tête de la fanfare du Val depuis 20 ans. Depuis 20 ans, il a su assurer la cohésion d'un groupe surtout composé de jeunes éléments, mais fermement encadré par des fidèles adultes.

Son approche passionnelle et paternaliste a permis

(Suite page 27)

(Suite de la page 26)

à la fanfare de surmonter les multiples problèmes relationnels qui n'ont pas manqué de se produire au fil des mois et des ans. Il a su également faire accepter une discipline dans les rangs, ce qui ne va pas de soi, chacun sait cela.


Aujourd'hui, cet homme a pensé qu'il fallait passer la main. Nous le regrettons mais nous respectons sa décision.

Pour autant, il n'était pas question que cela reste trop discret. Parce que la collectivité se doit d'être reconnaissante et que c'est son devoir de le faire savoir.

C'est pourquoi je vous demande, mesdames et messieurs, tous vos chaleureux applaudissements en l'honneur du tout nouveau président d'honneur de la Fanfare des Renards, comme il se plaît lui-même à la qualifier,
j'ai nommé : Monsieur André DENIS !!!»


NDLR : ... et abstraction involontaire fut faite sur la longue période où il eut en charge la fanfare de Cirey. André DENIS et la musique, c'est une longue et passionnante histoire.

MERCI ENCORE.





Baccarat, les Lacs, Lunéville

Val-et-Châtillon



Mémoires du Textile



MEMOIRES DU TEXTILE

Les turbulences d'ordre techniques engendrées par le différend apparu entre la municipalité et l'association "mémoires du textile" a quelque peu ralenti le fonctionnement du Musée durant l'année écoulée. Malgré cela le Conseil d'Administration et les membres actifs ont continué d'oeuvrer pour mener à bien l'objectif fixé le 8 avril 1995 à la création à savoir : porter avec la municipalité un projet d'un patrimoine textile dans la vallée de la Haute Vezouze l'association "Mémoires du Textile". A l'assemblée générale du 16 février 2002, l'association totalisaient 390 adhérents.

ACTIONS REALISEES A CE JOUR VERS LE PUBLIC

1) Chaque année, le 15 août l'association organise une journée portes ouvertes, clôturée par un feu d'artifice entièrement financé par la commune. La fréquentation du site (musée) est toujours aussi importante :

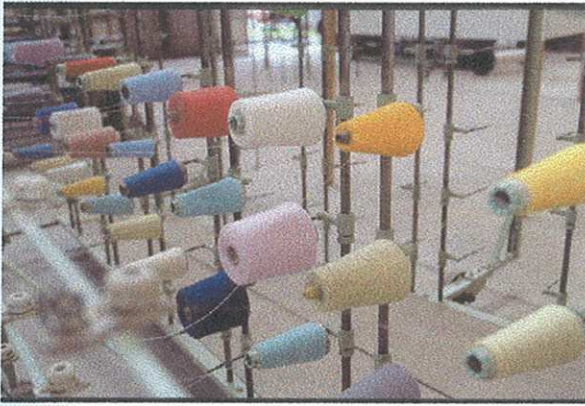
- octobre 1996 : 750
- mai 1998 : 400
- août 1998 : 1500
- août 1999 : 1700
- août 2000 : 1100
- août 2001 : 1300
- août 2002 : 600

2) Le Musée a été officiellement ouvert au public le 1^{er} juillet 2002. La fréquentation du musée est relativement modeste. Elle reste néanmoins encourageante.

- juin : 146 entrées
- juillet : 123 entrées

(Suite page 28)

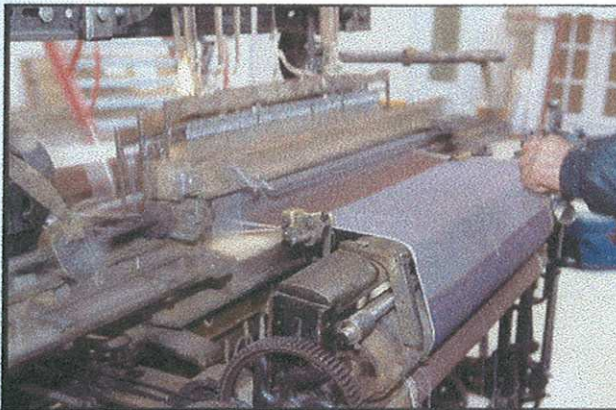
(Suite de la page 27)



- août : 733 entrées (portes ouvertes incluses)
 - septembre : 93 entrées
 - octobre : 82 entrées
- total entrées : 1177 entrées

Pour l'année 2003, nous avons des réservations annoncées (mois de avril, mai). Des lycées et des collèges ont pris langue auprès de l'association pour organiser des visites.

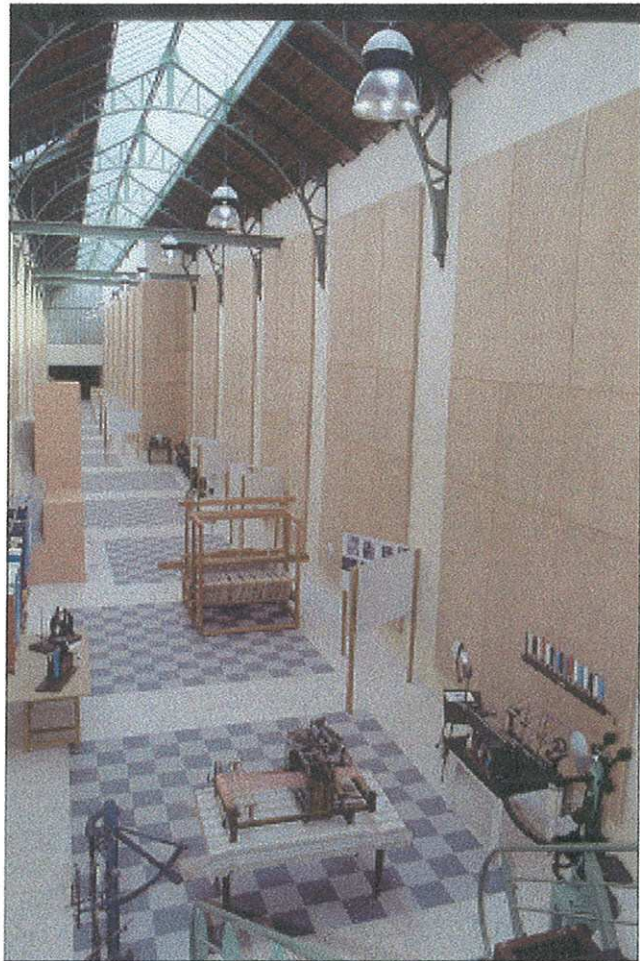
3) Après un début difficile en matière de publicité, l'association a pu se faire connaître. Une plaquette publicitaire élaborée par le Conseil Général 54 et l'association a été très bien perçue par l'ensemble de



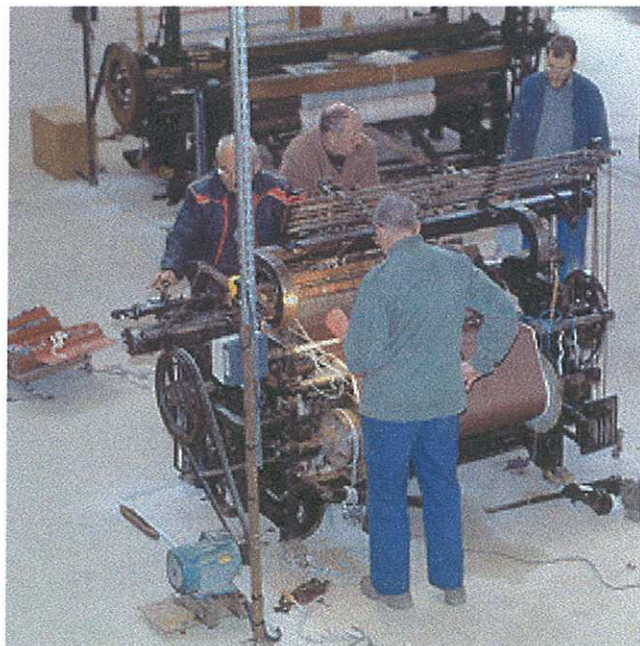
la population touristique. Le financement de cette plaquette a été pris en charge par l'association. Les collèges, les lycées, les clubs et les associations de Meurthe-et-Moselle, Moselle, Meuse, Vosges, et Bas-Rhin ont été rendus destinataire de la publicité. Des touristes de Nancy, Besançon, Verdun, Paris, Commercy, Epinal, Lunéville, des Allemands, des Belges de passage dans la région se sont arrêtés. Ils ont promis de revenir avec des amis visiter le site l'an prochain.

Dans le cadre de la chaîne de fabrication du tissu cette année, notre collection de matériels s'est enrichie d'un étirage. Cette machine a été offerte par les Etablissements Tentredy d'Eloys (Vosges).

Nos réunions du mardi sont toujours assurées par l'équipe en place depuis 1995. Notre souci est d'améliorer au mieux les prestations de service mises à la disposition du public.



Crédit photos : Conseil Général 54 - P. Minisini



(Suite page 29)

(Suite de la page 28)

INFORMATIONS

Jours d'ouverture du Musée

- juin-juillet-août : les mardis, jeudis, et dimanches
- avril-mai-septembre- octobre : les mardis, et les dimanches
- heures d'ouverture : de 13 h à 18 h
- Pour les groupes nous consulter.

TARIFS :

- individuels : 3 €
- Enfants moins de 12 ans : gratuit
- Groupes : 1, 5 € (à partir de 12 personnes)
- Scolaires : 1 €

L'assemblée générale 2003 se tiendra à la salle des fêtes de Val-et-Chatillon le samedi 22 février 2003 à 14 h 30

Comptant sur votre soutien pour pérenniser l'avenir de l'association, qu'il me soit permis, au début de cette nouvelle année, au nom du Conseil d'Administration et en mon nom personnel de vous souhaiter une bonne et heureuse année. Puisse l'année nouvelle redonner et apporter la paix dans les esprits et que la cohésion qui animait l'association, et la municipalité se ressoude dans la sérénité de l'esprit associatif, partagée par les partenaires concernés ayant eu en charge la réalisation, le projet "Musée du Textile"

Le Président : Jean-Marie FERRON

Familles Rurales

Les années se succèdent avec une rapidité déconcertante . Chaque jour apporte son lot de malheurs et heureusement aussi de joie et de bonheur. La fidélité des adhérents à la fréquentation des différentes activités contribue sans aucun doute au fonctionnement de l'association. Le renouvellement des effectifs est problématique. Il l'est d'autant plus que les sollicitations de nos vies accaparantes, privilégient les forces centrifuges du détachement, de l'oubli, de l'abandon... Personne n'a plus le temps de rien. Les relations s'estompent et s'impersonnalisent. Bref, l'âge aidant (jeunes ou moins jeunes) les liens se distendent. Dommage !!

Au 1^{er} janvier 2002, 87 familles adhèrent à l'association, soit 157 personnes toutes activités confondues.

ANALYSE DES ACTIVITES DES DIFFERENTS CLUBS

CLUB FEMININ

On constate un ralentissement de l'activité du club, sans doute la conséquence du vieillissement des membres. Les réunions sont toujours suivies avec autant d'allant et les imaginations ne manquent pas pour créer un objet qui sera offert ou proposé à la vente.

CLUB 3^e AGE

Ce club rencontre les mêmes difficultés de renouvellement d'effectifs. Le dynamisme de son Président, Monsieur SOMMIER Pierre, permet aux membres

d'avoir des activités appréciées de tous. Cette année, pour fêter le 25^e anniversaire de la création du club du 3^e âge, une journée détente a été offerte à l'ensemble des membres. C'est sous la houlette du Président qu'une visite guidée du parc animalier de RHODES a été organisée. Cette journée très conviviale a été appréciée par l'ensemble des participants.

CLUB COUTURE

Les réunions des jeudis après-midi sont toujours bien fréquentées. La responsable de ce club n'est pas à court d'idées pour présenter à tout public différentes manifestations. Cette année, la première bourse aux vêtements a été organisée. Cela a été une formidable réussite. Beaucoup de monde dès l'ouverture à la vente qui s'est déroulée sur deux jours.

SCRABBLE

Les membres sont toujours aussi assidus. De nouveaux scrabbleurs sont venus rejoindre les passionnés de cette activité.

(Suite page 30)



Le Comité prépare la visite du parc animalier de RHODES avant de déguster le plat concocté

(Suite de la page 29)

GYMNASTIQUE

Les séances de "gym" ont lieu tous les jeudis de 20 h à 21 h. Les réunions sont suivies avec assiduité. Elles ont lieu à la salle des fêtes. Les locaux de familles rurales s'avérant non fonctionnels pour pratiquer cette discipline.

INFORMATIQUE

Cette activité a été abandonnée. La fréquentation était pratiquement nulle. Dommage.

CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement)

Depuis les vacances de la Toussaint 2001, le CLSH fonctionne dans le cadre normal des activités de l'association Familles Rurales. 103 enfants ont fréquenté le centre jusqu'à ce jour.

- du 29/10 au 03/11/2001 - 33 enfants
- du 15/05 au 25/06/2002 - 24 enfants (mercredis récréatifs)
- du 05/08 au 31/08/2002 - 25 enfants
- du 28/10 au 02/11/2002 - 21 enfants

Le jour de la fête d'HALLOWEEN, les enfants ont défilé dans les rues du village et ont été bien reçus par la population. Merci pour eux. Il est à noter que l'encadrement du centre donne satisfaction et que le personnel ne ménage pas son temps pour réaliser des animations adaptées aux tranches d'âge en charge. En 2003, le CLSH fonctionnera du :

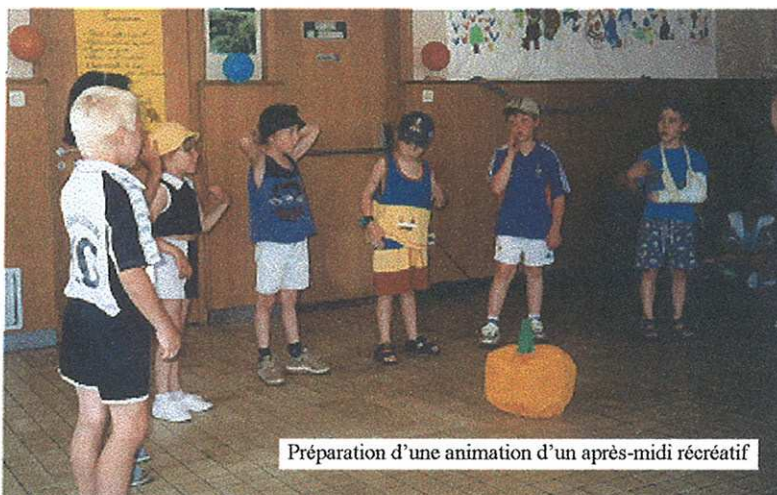
- du 24/02/2003 au 28/02/2003

- du 07/05/2003 au 25/06/2003 (mercredis récréatifs)
- du 04/08/2003 au 30/08/2003
- du 28/10/2003 au 02/11/2003

INFORMATIONS

Dimanche 2 mars 2003, journée "repas choucroute" organisée par le club du 3^e âge.

Le Podologue-pédicure consulte toujours tous les 2 mois, le dernier samedi. Prochaine consultation samedi 25 janvier 2003. Rendez-vous auprès de Madame FERRON Geneviève au 03-83-42-67-96.



En ayant une pensée émue pour ceux qui nous ont quitté et une attention particulière pour les personnes hospitalisées ou en maison de retraite, les membres de l'association souhaitent à tous une très bonne et heureuse année 2003.

Le Président : Jean-Marie FERRON

LES AMIS DE MACHET Chantier d'insertion & SCIERIE DE MACHET Entreprise d'insertion

LOTHAR n'est plus là, fort heureusement. Il a laissé de grandes cicatrices qui ont du mal à se résorber à certains endroits, mais **notre vieille scierie de MACHET** n'a pas bougé. Elle est toujours là, dans son écrin de verdure. Le canal d'amenée d'eau, quant à lui reste fragilisé par les arbres qui l'encombre encore et que l'on ne peut malheureusement pas ôter sous peine de dégâts irréversibles.

L'année 2001, n'a pas été aussi forte en investissement que l'année 2000. Un nouveau véhicule est



venu enrichir le parc automobile, après aménagement, il sert à tracter la scie mobile.

Nous avons acquis une raboteuse-dégauchisseuse et une toupie avec un système d'aspiration pour la deuxième transformation du bois. Nous faisons maintenant du bois raboté, rainuré-languetté, des planches à volets, de la frisette, du plancher, etc ...

(Suite page 31)

(Suite de la page 30)

Nous avons aussi du bois sec, nous avons fait appel à une société de location de cellule de séchage au mois d'octobre 2002, pour du résineux et nous l'avons de nouveau réservée pour début 2003, afin de sécher du chêne.

L'écoulement de notre production se fait surtout au niveau des particuliers, de quelques professionnels et des professionnels de la palette. Cette année, nous avons pu acheter du bois de tempête à bas prix à l'ONF ce qui nous a permis de développer notre marché de planche à palettes avec la scierie CIOLLI et avec CIBO-REC.

Malgré une baisse des demandes de sciage à façon pour la scie mobile, nous avons réussi à stabiliser notre chiffre d'affaires grâce à la deuxième transformation du bois.

Nous tenons à rappeler ici, que notre équipe est heureuse de vous accueillir au dépôt à Val et Châtillon, à la Zone Artisanale, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, pour toutes vos commandes.

Nous avons été sollicité aussi cette année, pour la fabrication de panneaux en béton de bois. Ce nouveau projet s'appuiera sur la structure du Chantier d'insertion. La Direction Départementale du Travail

Quelques exemples de nos réalisations pour la colline de Sion



Bacs à fleurs, petits bancs et treillis en chêne massif

nous a accordé un an avec des CES pour faire démarrer la structure. Pour l'instant M. LUCAS Jacques s'occupe de ce projet en tant que bénévole, il cherche d'autres applications pour le béton de bois et commence à faire des essais. Il devrait à terme intégrer la structure en tant que salarié.

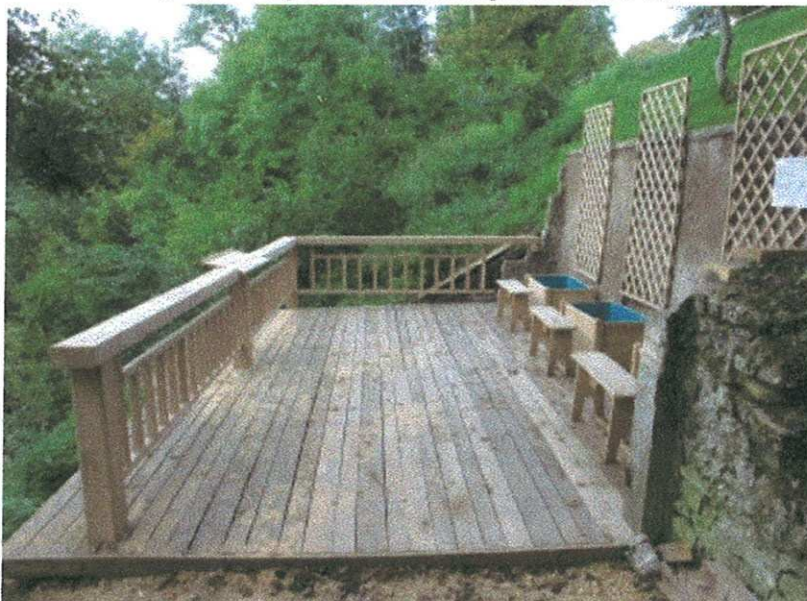
En 2002, nous avons eu des commandes de bancs, tables, bacs à fleurs, barrière, plancher, treillis pour la colline de Sion (Conseil Général, Syndicat mixte) ainsi qu'une commande pour 2003 de bancs pour les pères Oblats et de trépieds pour les sœurs Clarisses.

Afin de pouvoir augmenter notre potentiel de fabrication et de vente, nous nous sommes associés avec un autre chantier de Lunéville, ADLIS, qui fait aussi du mobilier d'extérieur. Nous avons fait un press-book commun.

Le chantier quant à lui a fait du bois de chauffage à Cirey. Nous avons aussi travaillé pour l'ONF (démontage de houpier) avant le passage des machines dans Grandcheneau aux Sarreux et à Saint Sauveur. Ainsi qu'un chantier pour l'UDAM à Saint Martin.

Nous avons aussi en projet pour 2003, la réfection du parcours de santé pour la commune de Val et Châtillon.

Quelques exemples de nos réalisations pour la colline de Sion



Barrière pour point de vue

(Suite page 32)

(Suite de la page 31)

Ces deux dernières années, il n'y a pas eu de porte ouverte car la route de Machet était trop dangereuse pour la montée du public à la scierie, et nous n'avions pas assez d'animation avec la scie mobile à Val et Châtillon pour intéresser les visiteurs.

Pour 2003, nous pouvons dès maintenant vous inviter à la Scierie de Machet le 15 août pour notre porte ouverte. Le programme n'est pas encore défini mais vous ne serez pas déçus.

A vous revoir très bientôt sur notre site de la Zone Artisanale de Val et Châtillon ou à la scierie de Machet dans son bel écrin.

Nous saluons la venue d'un nouvel occupant dans

la Zone Artisanale.

CLIN D'ŒIL : Nous sommes heureux de saluer la **Naissance du Pays Lunévillois**, événement auquel nous étions présents le samedi 30 novembre 2002, et ensemble, nous espérons participer activement au développement durable dans notre belle contrée sur l'Economique, le Social et l'Environnement.

Le Conseil d'Administration de l'association « Les Amis de Machet », le personnel et moi-même sommes heureux de vous présenter nos meilleurs vœux pour cette année 2003.

La Présidente
V. MONNIER

Parcours de promenade du Bornabois

Au début de l'année 2000, dans la démarche volontariste de devoir surmonter le choc provoqué par la tempête de décembre 99, nous avons alors comme objectif de remettre en état les circuits de promenade du Bornabois pour le mois de juin !

Trois années plus tard, force est d'admettre que cette volonté fut bien présomptueuse.

Pour comprendre, il faut se rappeler le contexte de leur création. En 92, la commune pouvait compter sur une **équipe de 9 CES**, mais surtout sur un adjoint hors pair : **Henri GUENAIRE**. C'est en effet grâce à lui, sur ses conseils et sa surveillance, que cette équipe de CES, augmentée certains jours par les deux employés communaux, a pu tracer les sentiers, les mettre en forme (car une grande part a été créée de toute pièce), implanter les barrières, les agrès, etc.

Plus tard, c'est toujours grâce aux mêmes personnes que l'entretien et les remplacements (dus surtout au vandalisme) ont pu se faire.

Mais les temps changent. Les politiques nationales aussi. Au fil des ans, les possibilités de recrutement des CES se sont amenuisées. Depuis l'année 2000,

non seulement il n'y a quasiment plus de CES, mais de plus il n'y a plus de moyens financiers.

D'où l'idée d'avoir recours au chantier d'insertion des Amis de Machet pour cette opération de remise en état. Grâce à eux et à l'implication de l'ONF, un dossier a pu être monté et transmis pour subventionnement à l'Europe et au Conseil Général. Aux dernières nouvelles, l'Europe accepterait de financer et le Conseil Général également. Reste à trouver la part manquante sur le budget de la commune. En dépit des problèmes financiers déjà évoqués, nous avons bon espoir de la trouver.

Espérer une réouverture au public des sentiers du Bornabois en juin 2003, soit trois ans plus tard, serait-il à nouveau présomptueux ?

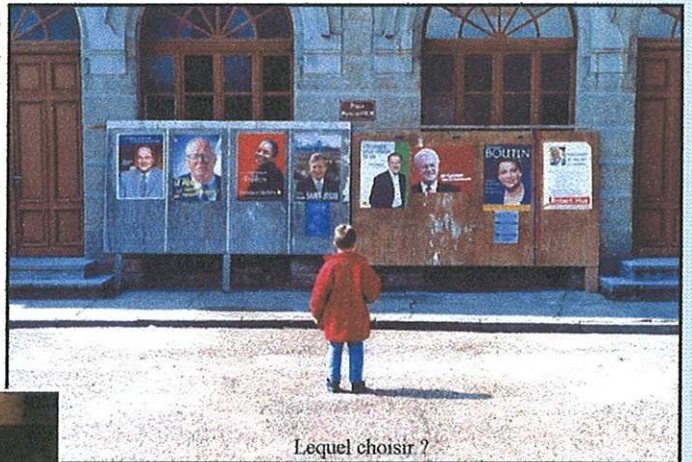
A suivre



VAL-ET-CHATILLON : le choix des enfants CHIRAC Président à VAL-ET-CHATILLON

Tels étaient les titres que nous pouvions lire dans les journaux au lendemain de l'élection du président de la république par les jeunes et adolescents de VAL-ET-CHATILLON.

Tout a commencé lorsque Monsieur Jacques LUCAS, parent d'élève à l'origine de l'opération est venu nous proposer d'élire notre président de la république. Trouvant l'idée intéressante, nous étions partants pour élire notre président. C'est donc encadrés de Monsieur LUCAS et de Monsieur Le Maire que nous avons pu élaborer le projet.



Lequel choisir ?



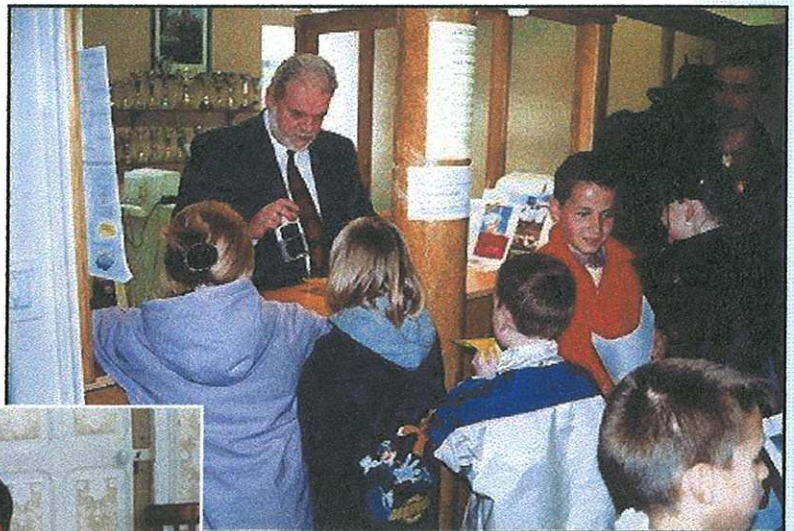
La première étape consistait à rencontrer les candidats à

l'élection pour nous parler de leurs projets et de pouvoir dialoguer avec les jeunes électeurs. Malheureusement il n'y a eu que la présence de Monsieur CHEMINADE qui nous a expliqué les démarches pour être candidat à l'élection présidentielle.



Une réunion avait été faite au préalable, avec la présence de Monsieur GUERY, professeur au collège de Cirey, qui nous a expliqué la vie à l'Élysée.

Toujours encadrés de Monsieur LUCAS et de Monsieur Le Maire, nous avons procédé à l'élection du bureau de vote, les cartes d'électeurs réalisées par les élèves de l'école primaire nous ont été distribuées, nous nous sommes rendus en mairie, où nos cartes ont été tamponnées par Mon-



sieur Le Maire, et nous nous sommes ensuite rendus dans la salle du Conseil Municipal pour découvrir le bureau de vote.

Le 24 avril, à 9 heures 00, le bureau était prêt à accueillir les jeunes électeurs. Les journalistes étaient là pour couvrir l'événement. Les électeurs présents ont été tous très impatients de connaître les résultats.

(Suite page 34)

Aux urnes, jeunes citoyens ! (suite)



(Suite de la page 33)

Il est 10 heures 30 les résultats tombent, les deux candidats élus pour le deuxième tour sont Jacques CHIRAC et Jean-Marie LE PEN. Les journalistes interviewent les électeurs et les membres du bureau.

Il est 14 heures 00 le bureau de vote ouvre ses portes pour le deuxième tour, il sera tenu par des élèves de l'école primaire, qui sont impatients de connaître le nom de leur président.

Les résultats tombent il est 15 heures 30, et c'est Jacques CHIRAC qui est élu à 64,30 % de voix.

Les journalistes recueillent les dernières impressions des jeunes électeurs, tous contents d'avoir pu comme les adultes élire leur président de la république.



Je vous présente mes meilleurs voeux pour la nouvelle année.

Mickaël CONOT

Crédit photos : J. LUCAS

MERCREDI 24 AVRIL 2002

1er tour de 9 h à 10 h 30

Nombre d'électeurs inscrits : 77
 Nombre d'électeurs votants : 44
 Nombre de suffrages exprimés : 42

Ont obtenus :

Bruno MEGRET	0 %
Corinne LEPAGE	2,38 %
Daniel GLUCKSTEIN	2,38 %
François BAYROU	2,38 %
Jacques CHIRAC	26,19 %
Jean-Marie LE PEN	23,80 %
Christiane TAUBIRA	19,04 %
Jean SAINT JOSSE	4,76 %
Noël MAMERE	4,76 %
Lionel JOSPIN	7,14 %
Christine BOUTIN	0 %
Robert HUE	0 %

Arlette Laguiller 7,14 %
 Olivier Besancenot 0 %

J.P. CHEVENEMENT 0 %
 Alain MADELIN 0 %

2ème tour de 14 h à 15 h 30

Nombre d'électeurs inscrits : 77
 Nombre d'électeurs votants : 45
 Nombre de suffrages exprimés : 44

Ont obtenus :

Jacques CHIRAC 64,30 %
 Jean-Marie LE PEN 33,70 %

Merci à :

L'EST REPUBLICAIN
LE REPUBLICAIN LORRAIN
 TF1
 FR3
 M6
 RTL9
 RTL RADIO
 FRANCE BLEUE SL
 RADIO JERICO
 FRANCE INFO
 NRJ
 La Gazette des Communes
 Fenêtre sur Cour
 Agence France Presse

et à Jacques CHEMINADE



Sans eux, cela n'aurait pas été possible :

Les enseignants de l'école primaire, le Principal du collège, les parents d'élèves, le personnel communal, Jean-Luc GUERY, Mickaël CONOT, le Conseil Municipal, et surtout ... Jacques LUCAS.

Bécassine est parisienne

Ahurissant : voici les perles relevées cette année (98) par quelques examinateurs dans les copies de candidats au baccalauréat de la région parisienne, à propos de la Bretagne.

Près de quatre candidats sur cinq ont obtenu le bac.



- En Bretagne, on pratique l'élevage en montagne et la transhumance.
- Notons les pruneaux d'Agen dont la renommée est mondiale.
- Les deux régions de la Bretagne sont la Champagne humide et la champagne pouilleuse. La Champagne humide est un pays d'étangs et de marées.
- La Bretagne vote traditionnellement à droite car elle est tournée vers la mer.
- La Bretagne est de forme triangulaire, par conséquent peu élevée.



- Les vieilles femmes pratiquent la fabrication du beurre.
- La Bretagne est aussi une région de poissons fumés
- les côtes bretonnes sont le lieu où sont cachés les trésors des pirates. Les Bretons qui sont cupides et prudes se

battent pour ces trésors.

- Les Bretons se reposent six mois de l'année.
- Les côtes bretonnes sont situées au niveau de la mer.
- La Bretagne forme un bras qui donne dans la Manche.
- La Bretagne se distingue du reste de la France par sa position au bord de la mer.
- Les vaches, à cause de la proximité de la mer, donnent du lait salé dont on fait le délicieux beurre breton de pré-salé.
- La production agricole la plus rentable est la pêche.
- Les montagnes ont été usées par les invasions des Maures.
- L'érosion a créé des curiosités telles que menhirs et dolmens.
- La Bretagne qui était délaissée a été remise à la mode par les aventures d'Astérix.
- La Bretagne est un pays d'élevage : bovins, oursins.
- La Bretagne peut s'enorgueillir de son cidre issu de la transformation de la pomme de terre.
- La culture du coton est assez peu développée.
- Exploit unique au monde, la Bretagne qui n'a pas de pétrole a réussi à faire tourner des usines électriques à l'eau de mer en particulier celle de la Rance.
- La population bretonne n'est actuellement plus rénovée.
- Il y a d'importantes usines

d'extraction de granit dont on fait l'aluminium.

- La décentralisation a échoué en Bretagne (pour de plus amples détails, lire *Le Nouvel Observateur* de 1976).
- Le climat chaud permet la culture de la vigne, la Bretagne est en effet célèbre pour le cidre.
- La Bretagne, selon les anciens, se serait détachée de l'Amérique il y a plusieurs millions d'années.
- Les prés abondent de vaches.
- Dans ce pays, les sabots sont de rigueur.
- Physiquement la Bretagne est rattachée à la France par un lien très fragile.
- Elle est sortie de l'anonymat après l'affaire du camp militaire de Larzac.
- Comme en France, il y a en Bretagne 4 saisons : l'été, l'automne, l'hiver et le printemps.
- La principale industrie alimentaire est la crêpe.
- Son climat connaît des précipitations telles que la pluie.
- Les vaches bretonnes produisent du lait.
- La situation figée de la Bretagne s'explique par son passé celtique.
- Seule l'iode des algues est extrait du sous-sol de la région.

(Suite page 36)

(Suite de la page 35)

- La viticulture prend une place considérable en Bretagne.
- La Bretagne a une structure très originale, de nature physique due aux humains qui la peuplent.
- La Bretagne possède des gisements de plutonium.
- La pêche bretonne n'est plus au stade artisanal comme chez nous en France.
- Le massif hercynien a été saboté par l'érosion.
- Les grands ports bretons sont le Pas-de-Calais qui nous permet d'aller en Angleterre, le Finistère, Le Havre. Seule la Somme est navigable.



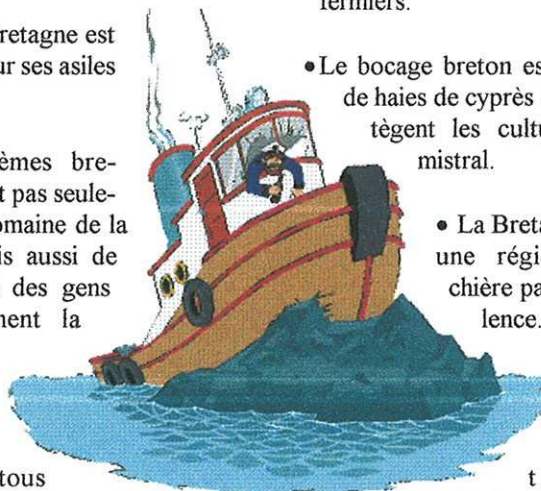
- La population de Bretagne diminue parce que tous les pêcheurs meurent en mer.
- La Bretagne est réputée pour ses asiles de fous.
- Les problèmes bretons ne sont pas seulement du domaine de la fatalité mais aussi de l'imbécillité des gens qui sillonnent la mer.
- Les cours d'eau se dirigent tous vers la mer.
- En se promenant, on peut voir les fameuses femmes bretonnes avec leur chapeau en dentelle et des calvaires qui prouvent que nous sommes dans une région moyen-

âgeuse et calcaire.

- La population bretonne ne se compose que de quelques fermiers.

- Le bocage breton est formé de haies de cyprès qui protègent les cultures du mistral.

- La Bretagne est une région pêchière par excellence.



Les bateaux sont équipés de sur-générateurs pour la conservation.

(Tiré du « Magazine 30 » d'octobre 1998)

C'est vrai, 98 ça date un peu. Depuis ça a peut-être évolué ?

Perles du Bac 2001 :

Histoire-géographie

- Castor a pris le pouvoir grâce à une **guérilla urbaine dans les campagnes**.
- Comme souvent, le peuple s'en est pris à un **bouc et mystère**.
- Dans le calendrier **hébraïque**, on est en **5757 après Jésus-Christ**.
- En 1934, Citroën révolutionne la construction automobile en sortant **la traction à vent**.
- Le gouvernement de vichy siégeait à **Bordeaux**.
- Le tsar a perdu le pouvoir **malgré les occases**.
- **Lénine et Stallone**.
- **Le Vietnam est la capitale du Liban**.
- Les allemands nous ont attaqués en traversant les **Pyrénées à Grenoble**.
- Napoléon 3 est **le neveu de son grand-père**.

Sciences économiques et sociales

- L'indice de fécondité doit être égal à deux pour assurer le renouvellement des générations parce qu'**il faut être deux pour faire des enfants. On**

peut s'y mettre à trois ou à quatre mais deux suffisent.

- Les riches bouffent le gâteau ; les pauvres se contentent des miettes. **Plus le gâteau est gros, plus les miettes sont grosses.**

Sciences de la vie et de la terre

- L'**hippopotamus** * est le siège du système neurovégétatif (* c'est une chaîne de restaurant)
- **L'homosexualité n'est pas une maladie, mais personne n'aime l'attraper.**
- Les escargots sont **homosexuels**
- La terre **rote** sur elle-même.
- Le cerveau a des capacités tellement étonnantes qu'aujourd'hui **tout le monde en a un.**
- Le cerveau a **deux hémisphères, l'un pour surveiller l'autre.**
- **Le mètre est la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, pour que ça tombe juste on a arrondi la terre.**
- Les végétaux fixent l'oxygène grâce aux **globules verts**.
- Quand il voit, l'oeil ne sait pas qu'il voit. Il envoie une photo au cerveau qui lui explique.

L'euro, un an après

Sondage

D'après un récent sondage, 53% des européens se déclarent satisfaits du passage à l'euro.

Mais 45% retourneraient volontier à leur monnaie d'origine ! Certes, ce dernier chiffre est sous la moyennes mais cela représente tout de même beaucoup de monde. Qui s'en étonnera ?

Double affichage

Le double affichage, qui devait disparaître au mois de juin, tendrait plutôt à se généraliser sour-

noisement. Même une petite (?) somme, 8,50 € par exemple, ne génère pas spontanément un ordre de grandeur permettant d'apprécier si c'est l'affaire ou l'arnaque du siècle. La gymnastique mentale de l'arrondi au supérieur en multipliant par 6 (ou arrondi à l'inférieur et multiplié par 7, c'est selon), cette gymnastique mentale est systématique, du moins d'après ce qu'on entend partout. (pour compenser, on dit aussi que la gymnastique mentale est excellente).

Résistance

Dans les institutions, dans les ad-

ministrations ou les collectivités, au cours des multiples réunions, avec de multiples partenaires, il y a une phrase qui revient sans cesse : « Excusez-moi, mais je vais parler en francs ». La réponse est tout aussi constante : « Personne ne vous en voudra ! ».

Problème limité dans le temps aux quelques générations qui auront connu le francs ? sans doute. Il n'empêche qu'aujourd'hui le constat est le suivant : nous avons deux monnaies, le franc et l'euro ! même si seul l'euro circule dans nos poches (plus ou moins).

L'euro, c'est plus cher que quand c'est moins cher, mais ça reste moins cher que quand c'est plus cher !

Démonstration :

Prix d'une baguette le 31 décembre

2001 : 4,30 F

Converti en euros : 0,66 €

Reconverti en francs : 4,33 F

Donc, c'est plus cher (*)

Pour 2 baguettes à 4,30 F = 8,60 F

Converti en euros : 1,31 €

Reconvertis en francs : 8,59 F

Donc, c'est moins cher (*)

(*) C'est pourtant ce qui s'est produit pendant la période où les deux paiements (et rendu de monnaie) étaient possibles.





Accrochage d'un billet géant sur la façade de la Banque centrale européenne. (Photo A. Sademann/AP)

Remerciements



Au secrétariat de mairie
pour la dactylographie et la photocopie,
à l'équipe de reliure et de distribution,
aux responsables d'associations pour leur compte rendu,
à l'Est Républicain,
au Conseil Municipal,
à Alfred Bécker, Roger Cornibé,
P. Minisini (CG 54 - photos musée),
Mickaël Conot et Jacques Lucas.



Le Maire, l'Adjoint,
le Conseil Municipal
et le personnel communal

vous souhaitent
d'excellentes fêtes de fin d'année

Ils vous présentent leurs meilleurs
voeux pour l'année nouvelle

